



**Hautes-Alpes**  
le département

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

SESSION DU 8 AVRIL 2025

### SOMMAIRE

---

<b>◆ COHESION SOCIALE .....</b>	<b>44</b>
CD-25-04-3456 .....	44
SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP) - CONVENTIONS 2025- 2031 DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS - AVR. 2025 .....	44
CD-25-04-3508 .....	45
STRATEGIE PAUVRETE - CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024- 2027 - PLATEFORME LOGISTIQUE DE DISTRIBUTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE - AVR. 2025 .....	45
CD-25-04-3563 .....	47
SDUS - CONVENTION D'OBJECTIFS PARTAGES EN FAVEUR DES METIERS DU SOIN, DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE LA PETITE ENFANCE 2023-2026 ELARGIE A D'AUTRES PARTENAIRES - AVR. 2025 .....	47
<b>AUTONOMIE .....</b>	<b>48</b>
CD-25-04-3499 .....	48
SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - ACTIONS DE SOUTIEN AUX AIDANTS - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA FONDATION EDITH SELTZER - AVR. 2025 .....	48
CD-25-04-3518 .....	49
SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES AUTONOMIE - CONTRAT PLURIANNUEL D'ORIENTATION ET DE FINANCEMENT - REPONSE DEPARTEMENTALE POUR LE SPORT INCLUSIF 05 2024-2026 - AVR. 2025 .....	49

CD-25-04-3567 .....	51
AUTONOMIE DES PERSONNES - CONVENTION AVEC LA FEPEM POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS EMPLOYEURS EN SITUATION DE PERTE D'AUTONOMIE ET DE HANDICAP SUR LE TERRITOIRE - AVR. 2025 .....	51
CD-25-04-3568 .....	52
HEBERGEMENT - TARIFS DIFFERENCIES POUR LES EHPAD HABILITES A L'AIDE SOCIALE DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES : FIXATION TAUX D'ECART MAXIMUM - AVR. 2025 .....	52
<b>INSERTION .....</b>	<b>55</b>
CD-25-04-3582 .....	55
PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION - FINANCEMENT DE L'OFFRE D'INSERTION 2025 - AVR. 2025 .....	55
<b>◆ PATRIMOINE DEPARTEMENTAL .....</b>	
<b>56</b>	
<b>FONCIER ET IMMOBILIER .....</b>	<b>56</b>
CD-25-04-3535 .....	56
FONCIER ET IMMOBILIER - ACQUISITION DE PARCELLES FORET DE BEYNAVES - COMMUNE D'ORPIERRE - RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE - AVR. 2025 .....	56
<b>INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES .....</b>	<b>57</b>
CD-25-04-3574 .....	57
AMENAGEMENTS RD 1091 - JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2030 - AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES SUR LE TERRITOIRE DES HAUTES-ALPES - AVR. 2025 .....	57
<b>◆ ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	
<b>61</b>	
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....</b>	<b>61</b>
CD-25-04-3248 .....	61
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - OPERATION GRANDS COLS - COL DU GALIBIER - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ET CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT - AVR. 2025 .....	61
CD-25-04-3498 .....	63
MOBILITES ALTERNATIVES - APPROBATION DES CONTRATS OPERATIONNELS DE MOBILITE DES BASSINS DE MOBILITE A, B ET C DU TERRITOIRE DES HAUTES-ALPES - AVR. 2025 .....	63

CD-25-04-3570 .....	64
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - CREATION D'UNE SOCIETE FILIALE DE LA SEMIOM - AVR. 2025 .....	64
CD-25-04-3589 .....	65
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - CREATION D'UNE SOCIETE FILIALE DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE "HAUTES-ALPES ENERGIES" - AVR. 2025 .....	65

## ◆ VIE LOCALE ET PROXIMITE ..... 65

### EDUCATION..... 65

CD-25-04-3550 .....	65
COLLEGES - RESTRUCTURATION DU COLLEGE CENTRE A GAP - TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AU DEPARTEMENT - ERRATUM - AVR. 2025 .....	65

### JEUNESSE..... 66

CD-25-04-3514 .....	66
JEUNESSE - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LES CENTRES SOCIAUX DES HAUTES-ALPES - AVR. 2025 .....	66

### LOGEMENT..... 68

CD-25-04-3571 .....	68
LOGEMENT ET HABITAT - CONVENTION DE PACTE TERRITORIAL MODIFIEE RELATIVE AU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT DES HAUTES-ALPES (SPRH) - AVR.2025 .....	68

## ◆ FINANCES ..... 69

CD-25-04-3545 .....	69
FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 - "LE FOREST D'ENTRAIS II" A GAP - AVR. 2025 .....	69
CD-25-04-3546 .....	70
FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH05 - "LES PEUPLIERS BAT A ET B" A GAP - AVR. 2025 .....	70

## ◆ FONCTIONNEMENT ..... 70

### RESSOURCES HUMAINES ..... 70

CD-25-04-3532 .....	70
RESSOURCES HUMAINES - TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - AVR. 2025 .....	70

CD-25-04-3569.....	71
RESSOURCES HUMAINES - ENGAGEMENT DE PARTICIPATION DU DEPARTEMENT A LA CONSULTATION ORGANISEE PAR LE CDG 05 - CONTRAT D'ASSURANCE PERSONNEL STATUTAIRE - AVR. 2025.....	71
<b>DIVERS.....</b>	<b>72</b>
CD-25-04-3530.....	72
AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - AVR. 2025.....	72

*(La séance est ouverte à 9 h 34, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Bonjour à tous. Je déclare ouverte la séance du Conseil Départemental. Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance et je lui demande de procéder à l'appel des présents.

*(Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)*

**Présents** : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BARNEOUD, BONNAFFOUX, BROCHIER, CANNAT, CHAUVET, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOSTACHI, MURGIA, NICOLAS, PEYTHIEU, PINET, RAMBAUD, RICOU, ROSSI (*quitte l'hémicycle à 10 h 58 et donne pouvoir à Monsieur BONNAFFOUX*), ROUX, SAUDEMONT, TRUPHEME, VIOSSAT.

**Procurations** : Madame COLONNA a donné pouvoir à Madame MOSTACHI, Madame MOREAU a donné pouvoir à Monsieur NICOLAS, Monsieur MOUGIN a donné pouvoir à Madame ASSO, Monsieur PARA a donné pouvoir à Monsieur BERNARD, Monsieur TENOUX a donné pouvoir à Madame PINET.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci.

Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Monsieur les Directeurs Généraux Adjointes, Monsieur le Secrétaire Général, Madame la représentante du Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du SDIS, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs.

Merci de votre présence, ce matin, pour cette nouvelle réunion du Conseil Départemental. Une réunion d'avril qui est traditionnellement consacrée à la gestion des affaires courantes, entre le vote du budget en décembre, une grande partie de la programmation de l'année qui intervient lors de notre réunion de février et la réunion du budget supplémentaire, au mois de juin.

Au titre de l'actualité depuis notre dernière réunion de février, il n'aura échappé à personne que le tribunal de Lyon a rendu une première décision dans ce que l'on appelle communément le dossier des marchés publics du Département. Il ne m'appartient pas de commenter cette décision de justice. Je vous informe cependant, au cas où cela vous aurait échappé, que j'ai décidé d'interjeter appel de cette décision dans les heures qui ont suivi la lecture du seul dispositif du jugement.

Le Directeur Général des Services, Jérôme SCHOLLY, à mes côtés, comme l'ensemble des acteurs de ce dossier, a pris la même décision. Pourquoi ? Et pourquoi prendre une telle décision aussi rapidement ? Tout simplement parce que je me considère innocent et que je considère n'avoir rien à me reprocher dans la passation du marché mis en cause, celui de location de longue durée de véhicules à usage des services du Département. Aussi, j'ai le sentiment que j'ai des arguments à faire valoir et qu'ils n'ont pas été entendus par le tribunal. Je m'interroge donc sur les raisons de ma condamnation en première instance, d'autant qu'encore aujourd'hui, la motivation de ce jugement est inexistante et que le tribunal correctionnel de Lyon est incapable de m'en communiquer la teneur. Voilà pour les raisons de ma décision de faire appel.

Cet appel implique *de facto*, en vertu du droit français, que ce premier jugement n'est revêtu d'aucune autorité de la chose jugée et que je suis donc présumé innocent, comme chacun de vous dans cet hémicycle. Vous comprendrez donc aussi ma surprise, à la suite des

glapissements survenus peu après le rendu de la décision du tribunal. Je me suis largement exprimé sur le sujet, dans la semaine qui a suivi, et je ne reviendrai pas là-dessus.

Je rappelle toutefois que la mise en retrait n'existe pas. On préside ou on ne préside pas. À quel titre devrait-on privilégier une exécution provisoire que le tribunal lui-même n'a pas prononcée ? Les Haut-Alpins, lors du scrutin de 2021, nous ont accordé leur confiance pour mener à bien les projets ambitieux que nous leur avons présentés, dans le cadre de la campagne électorale départementale. Dans la foulée, la majorité d'entre vous m'a accordé sa confiance, et je vous en remercie encore aujourd'hui, pour conduire l'équipe à même de mener à bien ce projet.

Alors que nous sommes à la moitié de notre mandat, je pense pouvoir dire que les Haut-Alpins n'ont pas été déçus par notre action. Les engagements sont tenus et notre feuille de route est parfaitement déclinée. En guise de défi supplémentaire, la candidature portée par les deux Régions, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, a été retenue pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030. C'est un projet qui nous occupe déjà et doit nous occuper très sérieusement dans les années à venir. Il est de nature à nous changer la vie durablement et à changer l'avenir de notre territoire. Un défi que nous devons donc relever pour les générations à venir et faire en sorte qu'elles aient de belles perspectives au pays, dans les décennies qui viennent.

A ce sujet, et toujours au titre de l'actualité, ce qui s'est passé depuis notre dernière réunion de février : je vous avais annoncé le rendez-vous, qui a lieu, avec le Sénateur Jean-Michel ARNAUD, le Maire de Briançon, Arnaud MURGIA, Marcel CANNAT et moi-même, pour notre rencontre avec le Ministre des Transports, Philippe TABAROT. Je me

réjouis d'avoir rencontré un ministre qui connaît bien notre territoire et qui est très au fait des problématiques qui sont les nôtres. Un ministre réactif puisqu'il a annoncé, le jour de notre rencontre, le renouvellement du matériel roulant (les locomotives et les voitures) du train de nuit Paris-Briançon, d'ici l'hiver 2030. Un ministre à l'écoute de nos projets et de nos demandes, notamment de modernisation des axes routiers qui mènent au Briançonnais, depuis Grenoble ou depuis le sud de notre département.

J'attire votre attention en particulier sur le fait que le ministre nous a annoncé une décision forte et déterminante pour l'avenir de la desserte de notre territoire, avec le renouvellement du matériel roulant du train de nuit Paris-Briançon. La ligne a été empruntée par 155 000 voyageurs, l'an dernier. Une fréquentation en hausse de 4 % par rapport à l'année précédente. C'est le signe de l'intérêt qu'elle a encore aujourd'hui, malgré les difficultés d'exploitation liées à l'âge du matériel, essentiellement. 27 locomotives, 180 voitures sont commandées à l'échelle nationale pour les cinq lignes de nuit des trains d'équilibre du territoire. Le Ministre des Transports a clairement formulé son souhait que ce matériel soit livré pour 2030, en ajoutant que la ligne Paris-Briançon était prioritaire.

Nous attendions cela de longue date. Outre le fait qu'elle est de nature à régler certains problèmes d'exploitation, je pense que l'on peut y voir le signe de la pérennisation de la desserte pour quelques décennies.

En ce qui concerne nos échanges relatifs aux routes, le programme sur les seules départementales se monte à environ 220 M€, comme vous le savez. Répartis entre le Département, la Région et l'Etat, cela fait un peu plus de 70 M€ chacun, soit le montant d'autofinancement que le Département avait estimé pouvoir y mettre. Soit également environ

20 M€ par an pour chacun de nos partenaires, en 2026, 2027, 2028, 2029. Il n'y a rien là de surréaliste.

Un deuxième rendez-vous à ce sujet a eu lieu, la semaine dernière à Matignon, avec les équipes du Premier ministre, qui ont été aussi à l'écoute, il me semble, sensibles à la cause de la route. Certainement pas en opposition au rail ou tout autre mode de transport, mais en complémentarité et en conscience du fait qu'il y a un retard en la matière dans les Hautes-Alpes. Retard que l'on pourrait quasiment qualifier d'historique - on en a déjà parlé longuement, ici.

En ce qui concerne l'axe Gap-Briançon, la RN 94, nous poursuivons notre travail avec les services de l'État, en vue d'une éventuelle délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser d'ici la fin de la décennie. Et nous nous efforçons de faire entendre aux services de l'État que les Haut-Alpins et nos nombreux visiteurs ont besoin d'un programme ambitieux sur cet axe.

Vous avez constaté, à votre arrivée dans cet hémicycle, qu'une sélection de produits primés au Concours Général Agricole vous est présentée, aujourd'hui. Le Salon de l'Agriculture est, chaque année, un moment important pour le Département et son Agence de Développement. Une quarantaine de médailles ont été glanées, cette année, par nos producteurs. Je les en félicite encore chaleureusement. Les agriculteurs haut-alpins font vivre notre territoire. Je souhaite qu'ils puissent continuer à vivre et travailler au pays pendant des décennies, et je mettrai toujours tout en œuvre pour que leurs actions et leurs produits soient reconnus à leur juste valeur. Nous avons rendez-vous avec eux le 22 mai prochain pour leur remettre officiellement leurs distinctions.

De l'agriculture à la culture, il n'y a finalement que quatre lettres. Nous avons eu l'immense plaisir et l'honneur d'accueillir, dans les Hautes-Alpes, le 13 mars dernier, Madame la Ministre de la Culture,

Rachida DATI, à l'occasion de l'inauguration du nouveau bâtiment des Archives. Un déplacement qui montre tout son attachement à la ruralité et à l'offre de services culturels dans les milieux ruraux et de montagne. Nous y sommes évidemment très sensibles, nous aussi. Ce n'est pas Bernadette SAUDEMONT qui me contredira sur ce point.

Avec cette inauguration, le Département a démontré combien il était attaché à ses services culturels et au fait d'offrir des prestations de grande qualité à ses publics.

Je terminerai ce propos introductif avec le travail en cours sur le sujet du logement et une position de principe que je vous soumettrai. Vous savez que le Préfet, moi et nous le Département sommes à l'initiative des Assises du Logement qui se déroulent, depuis quelques mois, dans les Hautes-Alpes. Des groupes de travail ont été constitués et le rendu de ces assises est prévu au mois de juin. Dans le même esprit que les Assises de l'Eau, il prendra la forme d'une feuille de route à mettre en œuvre collectivement. Parmi les outils dont nous aurons besoin, il sera très certainement question de la création d'une foncière. Nous aurons aussi l'occasion d'en reparler, dans les semaines à venir.

J'attire simplement votre attention sur un point très particulier lié, directement ou indirectement, au logement. Comme vous le savez, un grand nombre de départements français sont en difficultés financières. Afin de générer un peu de recettes pour nos Départements, la Loi de Finances 2025 prévoit que nous puissions augmenter le taux départemental des droits de mutation à titre onéreux - les fameux frais de notaire - de 0,5 %.

Trois raisons font que, avec Patrick RICOU, nous vous proposerons de ne pas augmenter ce taux, aujourd'hui. D'une part, parce que même si cela ne représente pas des sommes importantes, cette augmentation pourrait représenter 1 500 € pour une acquisition de

200 000 €. Et même si des exonérations sont prévues, notamment pour les primo accédants, nos concitoyens et le marché de l'immobilier n'ont peut-être pas besoin de cette augmentation, en ce moment. D'autre part, parce que le Département des Hautes-Alpes n'est pas dans une situation financière telle qui justifierait, dès à présent, une augmentation d'un élément de fiscalité.

Enfin, je ne suis pas en train de dire que nous n'aurons jamais recours à ce levier fiscal, mais si tel devait être le cas, nous souhaitons que ce soit pour agir dans le domaine pour lequel la taxe est prélevée, à savoir en faveur du logement. Nous reparlerons donc de cette opportunité prévue par la Loi de Finances après le rendu des Assises du Logement, fin juin, en fonction du plan d'actions qui sera établi.

Nous commençons à avoir une vision précise de ce vers quoi nous allons, en étroite collaboration avec le Préfet et ses services. Nous avons donné une conférence de presse, hier, au cours de laquelle les services de l'État ont présenté les nouvelles aides disponibles pour financer le logement. Je retiens, pour ma part, que nous avons la volonté de créer de nouveaux logements, que nous nous engageons dans cette direction avec de nombreux partenaires. L'OPH a un rôle à jouer en matière de logement social, mais il n'est pas le seul.

Nous redéfinirons les modalités d'intervention du Département, dans ce domaine du logement, dans les prochaines semaines et les prochains mois, et nous soumettrons un projet ambitieux à cette assemblée, à la rentrée prochaine.

Enfin, sur les questions des finances départementales, au sens plus large du terme, les présidents des groupes droite, centre et indépendant des Départements de France se sont réunis, il y a une quinzaine de jours, dans l'Oise, autour de Nicolas LACROIX, Président

du groupe, en présence de François SAUVADET, Président des Départements de France.

Les dépenses supplémentaires imposées par l'État aux Départements sont estimées, pour le moment, à 1 milliard d'euros, en 2025. Certains Départements sont déjà au bord du gouffre. Aussi, les Départements de droite, centre et indépendant s'engagent symboliquement à ne pas payer l'augmentation du RSA prévue au 1<sup>er</sup> avril, par la CAF. Plus largement, de ne pas payer toutes dépenses nouvelles ou supplémentaires décidées unilatéralement par le Gouvernement et qui ne seraient pas compensées intégralement par lui.

Le modèle social français a un prix, et chacun doit bien comprendre que son coût ne peut pas être assumé par les seuls Départements. Je vous proposerai donc d'adopter cette position de principe, et nous allons la mettre en œuvre dans les Hautes-Alpes.

Bonne matinée de travail à tous et merci.

La parole est à Gérard NICOLAS.

**Monsieur NICOLAS**.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, à l'ouverture de cette séance plénière, je souhaite mettre en lumière les enjeux cruciaux pour l'avenir de notre Département : la question démographique qui touche l'ensemble des Hautes-Alpes et les défis spécifiques auxquels le sud du territoire est confronté.

D'abord un constat : notre département voit sa population stagner. Le vieillissement s'accélère et nous peinons à attirer et retenir les actifs. Ce déséquilibre met en péril nos services publics, nos écoles, nos collèges et freine notre développement économique. Si nous ne prenons pas des mesures fortes, dès aujourd'hui, nous subirons des conséquences encore plus lourdes d'ici 2050. Il ne s'agit pas d'un simple

constat, mais d'un appel à l'action. Nous devons tout mettre en œuvre pour rendre notre territoire plus attractif en investissement dans le logement – vous venez d'en parler, Monsieur le Président -, l'emploi et les infrastructures qui facilitent la vie des familles, des personnes âgées, des entreprises.

Mais si ce défi est départemental, le sud des Hautes-Alpes en subit les effets de manière encore plus marquée : moins d'investissements, moins de services, moins de perspectives. Nous ne pouvons pas nous contenter de regarder cette fracture s'agrandir.

L'attribution des Jeux Olympiques d'hiver 2030 aux Alpes Françaises est une opportunité exceptionnelle. Elle va permettre des investissements majeurs, notamment dans les infrastructures ferroviaires et routières. Mais, ces aménagements bénéficieront principalement au nord des Hautes-Alpes. Cette dynamique est positive, mais elle ne doit pas nous faire oublier un développement équilibré, avec un département fort et uni.

Monsieur le Président, le sud du département est confronté à des défis urgents : un vieillissement encore plus marqué que dans le reste du territoire, une pénurie de logements qui freine l'installation de nouvelles familles et de jeunes actifs, un manque criant d'infrastructures adaptées au quotidien des habitants. Prenons un seul exemple : nous ne disposons même pas d'une piscine ouverte toute l'année. Cela pénalise non seulement les habitants de toutes générations, mais aussi les scolaires, les clubs sportifs, les personnes en rééducation physique. Ce n'est pas un luxe, c'est une nécessité pour le bien-être et l'attractivité de notre territoire.

Le sud des Hautes-Alpes possède pourtant des atouts indéniables. La vallée de la Méouge, le bassin d'Orpierre et d'autres sites remarquables constituent des leviers puissants pour le développement

touristique et économique. Nous devons investir dans ces pôles pour leur donner les moyens d'être des moteurs de croissance.

Un autre sujet ne peut être ignoré : l'état de la route 1075 jusqu'au sud du département. Cette route, essentielle à nos échanges et à notre économie, se détériore progressivement : l'enrobé s'effrite, la chaussée montre des signes de faiblesse inquiétants. Chaque jour de retard alourdit la facture et augmente le risque pour les usagers. La rénovation de cet axe doit être une priorité à prévoir pour 2026.

Les habitants du sud des Hautes-Alpes comprennent la nécessité des investissements pour les Jeux Olympiques, mais ils demandent légitimement que leur territoire ne soit pas relégué au second plan. Nous devons leur donner des raisons de croire en l'avenir de leur département. Cela passe par des engagements concrets, des décisions courageuses, une vision économique et citoyenne.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons une responsabilité historique : préparer les Hautes-Alpes de 2050. Cela commence aujourd'hui.

Enfin, pour conclure, je tiens, Monsieur le Président, ainsi que vous mes chers collègues et à tous les responsables des services du Département, à vous remercier pour votre écoute et votre engagement. N'oubliez pas le sud. Merci.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Monsieur le Président, sur les observations que vous faites sur la partie logement, vous voyez que l'on va engager une politique forte dans ce domaine, et il est probable que l'ensemble des communes du sud soit à même de bénéficier de toutes les aides qui seront mises en place par l'État et le Département.

Sur les équipements du territoire, je dirais que nous sommes simplement dans l'attente de manifestations d'intérêt et d'émergence de

projets sur le territoire pour que l'on vienne aider à les réaliser. Tu parles d'une piscine, qu'il n'y ait même pas une piscine pour apprendre à nager dans le sud du département, ouverte à l'année au moins. Nous ne prendrons pas, nous Département, l'initiative d'en faire une. En revanche, si demain, il y a une commune du sud qui a envie de monter un projet pour faire une piscine, on sera probablement le premier contributeur financier. Tu le sais depuis longtemps, et c'est notre politique depuis 10 ans. On maintient ce cap et on ira toujours dans ce domaine-là.

Sur la 1075, dans les 220 M€ que l'on veut mettre sur l'équipement des routes en général, je n'arrête pas de dire que je veux mettre 20 ou 30 M€ sur la 1075, avant 2030. On les met dans le package olympique, dans l'aide de l'État et la Région que nous sollicitons ; j'espère que nous serons entendus. Donc pas d'inquiétudes à avoir sur la 1075.

Je passe la parole à Séverine RAMBAUD.

**Madame RAMBAUD.**- Merci, Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, le 1<sup>er</sup> juillet 2021, lors de notre arrivée au sein du Conseil Départemental, avec Jean-Baptiste AILLAUD, nous avons fait le choix, annoncé dès notre campagne électorale, de ne pas voter pour votre reconduction à la présidence du Département, Monsieur le Président. Ce choix n'était pas motivé par des considérations personnelles, mais par un principe, celui de l'exemplarité que nous attendons de tout élu, et plus encore de la personne qui incarne l'exécutif de notre Collectivité.

A l'époque déjà, en effet, des procédures judiciaires étaient en cours et faisaient l'objet d'un traitement médiatique. Depuis, nous avons alors préféré la prudence et le silence, attendant la décision de justice. Celle-ci est intervenue le 14 mars dernier, relevant malheureusement et manifestement certaines irrégularités.

Nous aurions sincèrement souhaité que cette condamnation n'ait pas lieu car elle entache l'image de notre Institution et porte atteinte à la confiance que nos concitoyens placent dans leurs représentants. Que l'on ne se méprenne pas : nous vous respectons, Monsieur le Président, y compris sur le plan humain, et nous réaffirmons notre attachement au principe fondamental de la présomption d'innocence, d'autant qu'un appel a été interjeté. Mais, la politique repose aussi sur une exigence d'éthique. Elle repose sur la confiance des concitoyens et des agents. Un élu, en particulier à la tête d'un exécutif, se doit d'incarner des valeurs de responsabilité et d'exemplarité. Quand cette confiance est fragilisée, ne serait-ce que par une décision de justice contestée, il est de notre devoir d'en tirer les conséquences, non pour des raisons partisanses mais pour préserver la crédibilité de notre institution.

C'est pourquoi nous estimons qu'il aurait été juste et responsable que vous vous mettiez en retrait de vos fonctions de Président du Conseil Départemental. A tout le moins, nous aurions évoqué la mise en place d'un vote de confiance, mais par voie de presse, vous l'avez écartée.

Nous prenons acte de votre décision et, quoi qu'il en soit, nous réaffirmons ici notre engagement à continuer de travailler, comme nous l'avons toujours fait, dans l'intérêt général de notre territoire avec rigueur, loyauté et responsabilité. Je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- La parole est à Monsieur MURGIA.

**Monsieur MURGIA.**- Merci, Monsieur le Président. Juste un mot pour, je l'espère, conclure ces débats, chers collègues. L'éthique et la responsabilité doivent s'appliquer à tout un chacun. Vous avez

totallement raison, mais je crois que cela va dans les deux sens, et je crois que le Président a dit quelque chose d'assez simple consistant à dire qu'il ne demandait absolument pas à avoir plus de droits que les autres, mais à ne pas en avoir moins.

S'il y a une seule chose qui doit nous rassembler dans le jugement de cette situation, c'est le droit tel qu'il s'applique. A partir du moment où l'exécution provisoire n'a pas été prononcée - et je crois que ce sujet a largement fait la une des médias, depuis quelques jours maintenant -, nous devons respecter le droit qui est le sien de faire appel et se défendre parce qu'imaginons la situation où, dans un an ou deux ans, le Président du Département soit finalement relaxé, cette situation mettrait mal à l'aise beaucoup de monde.

Je crois que la situation est assez simple. Elle ne regarde que lui. Il n'a pas plus de droits que n'importe quel citoyen et n'en a pas moins par contre, et il a le droit de se défendre. C'est ce qu'il fait aujourd'hui dans le respect de toutes les procédures judiciaires. J'en appelle tout simplement à ce que l'on s'en tienne à ce point de droit le plus simple, en vous souhaitant tout de même une bonne séance dans la sérénité qui poursuit nos travaux.

Je terminerai peut-être juste en vous disant que, dans notre Assemblée comme dans toutes les assemblées, le vote de confiance existe. Il est une fois par an, lors du vote du budget, et il appartient à tout un chacun de s'exprimer, à ce moment-là, pour savoir s'il soutient ou pas les politiques publiques qui sont menées par l'Exécutif Départemental et par son Président. Je vous encourage tout simplement à faire un choix très clair : si les politiques publiques que nous menons ne vous semblent pas soutenues ou pas soutenues par la bonne personne, il y a ce rendez-vous, il est annuel, il est très clair, et je crois d'ailleurs que, depuis quelques années, il a ramené une forte unanimité autour de lui. J'appelle

à ce que cela continue, dans l'intérêt tout simplement du Département des Hautes-Alpes et en faisant fi des situations personnelles des uns et des autres.

Voilà, pour ma part en tout cas, pour conclure ce débat.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Arnaud. La parole est à Jean-Baptiste AILLAUD.

**Monsieur AILLAUD**.- Monsieur le Président, chers collègues, merci de me donner la parole. Dans la droite ligne de ce que vient de dire Arnaud MURGIA, je souhaiterais compléter les propos de ma collègue et binôme, Séverine RAMBAUD.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, il y a quasiment 4 ans, Séverine RAMBAUD et moi-même faisons notre rentrée dans cet hémicycle en tant que Conseillers Départementaux indépendants du canton de Tallard. Depuis lors, dans un esprit toujours constructif et responsable, nous avons voté toutes les délibérations que votre majorité a proposées. Nous avons approuvé tous les budgets présentés. Je rappelle – c'est fondamental à ce stade de mon propos - que s'opposer à un budget – Arnaud MURGIA vient de le dire - ou s'abstenir de le voter dénote une volonté manifeste de ne pas s'inscrire dans le sillon tracé par une majorité. Et ce, quelle que soit la collectivité concernée.

Nous avons validé toutes vos orientations, tous les deux, car nous avons considéré que la politique conduite allait dans le bon sens pour les Haut-Alpins que nous représentons toutes et tous, au gré des sensibilités de chacun. Par conséquent, nous ne pouvons être classés comme des élus de votre opposition ; ce serait à la fois réducteur et erroné.

Nous avons systématiquement donné notre opinion - et là est notre devoir - sur les grands dossiers portés par le Conseil Départemental, sur les politiques engagées dans le domaine des solidarités et du social, des routes, des finances, de l'agriculture, des mobilités, des sports, des aménagements nécessaires ici ou là, du logement, de l'éducation et de la culture, bien sûr. Toujours, nous avons voulu collaborer de façon constructive et efficiente avec chaque membre de l'exécutif départemental, avec chaque élu de la majorité, avec plus largement chaque Conseiller Départemental, avec tous les services. Nous l'avons fait sans éclat et, je crois pouvoir le dire, en toute sérénité et avec la hauteur qu'exigent nos fonctions. C'est aussi ce qu'attendent de nous nos électeurs et nos administrés.

Mais, il nous faut admettre que la séance du Conseil Départemental de ce jour, mardi 8 avril 2025, a un goût bien particulier. Elle fait suite, en effet, à votre condamnation, Monsieur le Président, par le tribunal de Lyon, il y a moins d'un mois, dans le cadre d'affaires que je ne commenterai pas, d'autant qu'elles sont en lien avec des aspects de votre gestion - ce qui vous est reproché précisément par la justice - qui sont antérieurs à notre élection de juin 2021. Séverine RAMBAUD l'a rappelé.

C'est une certitude : nous aurions pu, à l'énoncé de ce verdict sévère, ne pas réagir, ne pas communiquer, faire comme si de rien n'était. Nous aurions pu - c'eut été éminemment plus confortable et moins risqué - rentrer dans le rang. Mais cela n'a pas été notre démarche. En dépit de notre indépendance, je rappelle que nous ne faisons partie d'aucun groupe politique dans cette enceinte. Eu égard à ce que j'énonçais plus haut, à savoir notre soutien aux actions conduites, au travers de votes favorables, nous en convenons volontiers : le positionnement que nous avons adopté *via* un communiqué de presse a

pu surprendre dans vos rangs, a pu vous décevoir, chers collègues, a pu vous dérouter ou instaurer chez vous un malaise certain ; c'est une évidence. Nous le comprenons, nous le savons et nous l'assumons.

Il nous est accordé, ici ou là, une forme de courage politique. Cela n'est pas ce que nous cherchons. Pas davantage que la mise en lumière de nos modestes personnes. Nous n'avons pour boussole que l'intérêt ultime du Département et les seuls à qui nous devons des comptes, aujourd'hui, sont nos électeurs. Que cela soit clair : le communiqué de presse que nous avons diffusé n'est pas un glapissement - je reprends vos propos de ce jour, Monsieur le Président, il exprime notre plus profond ressenti. Il n'a rien, pas plus que nos propos de ce jour, d'une attaque personnelle contre vous. Nous en sommes très loin car nous avons du respect pour votre personne. Sachez-le, la rédaction de ce communiqué n'a pas nécessité de faire appel à qui que ce soit pour nous tenir le stylo. Ce serait bien mal nous connaître de l'imaginer, et sans doute faire preuve de désobligeance à notre endroit. Nous avons agi en élus responsables, comprenant bien vite que la condamnation dont vous avait été l'objet semait le trouble et un vif émoi dans l'esprit de nos administrés, de nos électeurs, de nombreux élus de notre territoire et de notre département.

Monsieur le Président, je le répète : ce n'est pas votre humanité qui serait en cause ; nous n'avons strictement rien à vous reprocher de ce point de vue-là. Vous avez toujours été très courtois avec nous. Ce qui nous préoccupe – je le dis avec solennité -, c'est qu'ici s'entrechoquent éthique et politique. Alors, crions-le haut et fort, une nouvelle fois : avoir interjeté appel vous accorde le statut de présumé innocent. C'est la loi et nous ne le discutons pas. Il nous faut admettre, malgré tout, que si un élu, qui assume des responsabilités publiques, demeure un justiciable comme un autre, pouvant *de facto* contester devant les juridictions

compétentes une décision de justice qui lui serait défavorable, ce même élu, aux yeux du citoyen lambda, qu'on le veuille ou non, n'est pas totalement un justiciable comme un autre. C'est précisément là, chers collègues, que le tribunal judiciaire se trouve en conflit direct avec le tribunal populaire. La loi confère des droits, y compris aux élus, que le peuple ne comprend pas, que le peuple ne comprend plus. C'est pourquoi, deux jours après le rendu ce jugement de Lyon, nous avons les premiers, avec Catherine ASSO et Alexandre MOUGIN, élus de Gap, eux aussi indépendants, exprimé notre volonté de vous voir prendre du recul avec votre fonction de président, le temps de la clôture de la procédure d'appel que vous avez initiée. C'était à vous, le pensions-nous, de juger quelle forme ce recul pouvait prendre ; vous ne l'avez pas fait. C'est ainsi car l'appel vous a donné cette possibilité de rester en place, qui est légitime, et nous respectons naturellement à la fois la loi et votre décision.

Malgré tout, votre volonté de rester à la tête de l'exécutif ne nous semble pas comprise par l'opinion publique. L'est-elle par les agents ? Dans un contexte national où l'on jette l'opprobre sur les élus, de plus en plus considérés *via* l'utilisation d'un langage souvent direct et sans retenue aucune comme des nantis, comme des individus hors sol, comme des citoyens intouchables et profiteurs, cela nourrit assurément des positions extrêmes, au travers d'une forme de violence envers les représentants élus du peuple. Violence qui s'exprime verbalement ou qui s'exerce au travers des réseaux sociaux, mais aussi parfois, et c'est bien pire encore, physiquement.

Votre mise en retrait ou toute forme de recul aurait permis, nous le croyons réellement, de dissiper les incompréhensions perçues par les Haut-Alpins. Elle aurait redoré le blason bien terni des politiques.

Nous prenons donc acte de votre intention de rester président. Nous ne contestons pas ce point. Il appartient désormais à la justice de

se prononcer définitivement. Nous ne souhaitons pas votre condamnation, elle entacherait toute notre Institution, à la veille des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030, organisés en partie ici, dans les Hautes-Alpes. Mais nous aurons, quant à nous, fait notre devoir. Lequel ? Donner notre point de vue publiquement : c'est bien ce que l'on est en droit d'attendre d'un élu, au-delà des inimitiés ou des amitiés entre individus, troublant d'ailleurs la prise de décision objective des uns et des autres.

Malgré ce contexte local assurément perturbé et, par la force des choses, incertain, nous continuerons à travailler dans la plus grande détermination avec vous, Monsieur le Président, avec l'exécutif, avec votre majorité, pour faire avancer notre canton et le département.

Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- La parole est à Marcel CANNAT.

**Monsieur CANNAT**.- Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Je voulais revenir un peu sur les propos de Gérard NICOLAS par rapport à la 1075. Je voulais dire qu'il n'y a pas des routes du nord ou du sud, il y a des routes dans le département, et il y a un budget qui est accordé partout, suivant ce que nos services nous proposent.

Oui, il y a les Jeux Olympiques dans le Briançonnais, mais comme vient de le dire le Président, la 1075 fait partie des JO, à peu près 20 M€ qui seront prévus sur la 1075, et nous en avons bien besoin, comme la rocade de Gap. Nous défendons chaque fois, Monsieur le Président, que nous soyons à Matignon ou chez le Ministre des Transports, l'ensemble des projets routiers du département.

Pour information, sur les dix dernières années, nous avons mis sur la modernisation de la 1075 un peu plus de 20 M€. Sur les trois

dernières années, nous avons mis 1 M€ sur le revêtement. Et là, quand on regarde un peu la section qu'il y a entre Saint-Julien-en-Beauchêne et Aspremont, soit 25 kilomètres, qui est en très mauvais état, il faut que l'on mette 4,5 M€ de revêtement pour faire cette portion-là. Cela représente la moitié du budget du revêtement du département que nous mettons sur l'ensemble des routes.

Oui, Gérard, oui comme à tous nos collègues du sud, nous continuerons à investir dans le sud, y compris chez toi, Françoise, sur la 994 puisque cela a été évoqué en commission, pour refaire un morceau de route. Monsieur le Président, tout à l'heure, quand le Directeur des Finances est rentré, je lui ai demandé « ça va ? », il m'a dit « oui, parfaitement, ça va bien ». Donc, si cela va bien, c'est qu'il doit rester des reliquats au niveau de la DM en juin, et que l'on pourra profiter de cette DM pour réactualiser et mettre un peu de l'argent partout, au niveau du revêtement.

Pour information, en allant à Paris, nous sommes passés par le Lautaret, j'ai vu comment était la 1091. On a passé un hiver catastrophique, avec la pluie, le gel, le dégel, et la 1091 est aussi en très mauvais état. Si l'on arrivait, au mois de juin, à avoir un peu de DM un peu conséquente pour donner satisfaction à la fois au sud et au nord, ce serait parfait. Mais, j'insiste là-dessus - Monsieur le Président, nous en avons parlé ensemble : il n'y a pas d'arbitrage politique dans le revêtement, on suit exactement ce que nous retournent les antennes. Mais, c'est bien, Gérard, de le faire remarquer ; chacun a besoin aussi de défendre son territoire.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Il faudra penser, Monsieur RICOU, à fournir des mouchoirs à Monsieur CANNAT.

Je vais donner la parole à Valérie ROSSI.

**Madame ROSSI**.- Merci, Président. Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite rebondir également sur ce que notre collègue Gérard NICOLAS vient d'évoquer, renforcé par les propos de notre ami Marcel CANNAT, c'est-à-dire la nécessité, bien entendu, de ne pas oublier le sud dans les aménagements inhérents aux travaux qui constitueront le fameux héritage des Jeux Olympiques 2030, non seulement le sud, mais l'ensemble du département, bien évidemment. Merci encore une fois d'avoir réitéré le fait que tout le département sera concerné par cet héritage-là. Il me semble que c'est indispensable parce que si l'on veut que cet événement soit une réussite, Président, il convient que chaque Haut-Alpin et chaque Haut-Alpine se l'approprie. A ce jour, ce n'est pas tout à fait le cas ; nous devons travailler à cela. Une autre manière de dire qu'il convient d'apporter à nos concitoyens la garantie de ce que ce rendez-vous va leur apporter comme changement positif et durable dans leur quotidien.

En ce qui concerne la 1075, d'après les informations qui m'ont été communiquées, le programme de modernisation inclut également la mise au gabarit du pont ferroviaire de Saint-Julien-en-Beauchêne, opération qui doit être réalisée à partir de l'automne prochain.

Concernant celui de La Faurie, je crois qu'une étude est en cours et devrait acter, en fin d'année, la nécessité de rehausser les voies ferrées.

Dans ce dossier comme dans bien d'autres, Président, il faut être vigilant à ne pas déshabiller Pierre pour habiller Paul, si je puis dire. Autrement dit, si les travaux d'amélioration de la sécurité sur nos routes nationales et départementales sont une réelle nécessité, cela ne doit évidemment pas se faire au détriment de l'amélioration du transport ferroviaire. Je tiens à insister là-dessus. Le train de nuit, oui, mais transports ferroviaires de jour aussi, bien évidemment. Ce que vous avez

rappelé, Monsieur le Président, à notre Ministre des Transports, lorsque vous l'avez rencontré, en mars dernier, et ce sur quoi je ne manquerai pas de revenir également lorsque je le rencontrerai, le 30 avril prochain, avec ma collègue Marie-Josée ALLEMAND, dans un rendez-vous dont nous avons formulé la demande dès le lendemain de sa nomination à ce poste de Ministre des Transports.

Je regrette néanmoins - permettez-moi de le dire - que nous n'ayons pas été associées à ce rendez-vous auquel vous êtes allé et informées en temps réel, comme vous, des avancées qui vous ont été annoncées sur un sujet que j'estime transpartisan, fédérateur et sur lequel, en tant que citoyennes, élues locales, départementales et désormais nationales, nous nous battons avec ma collègue, depuis longtemps.

Je souhaiterais, puisque j'ai la parole, intervenir sur un deuxième sujet : l'économie sociale et solidaire. Vous savez, Président, que c'est mon dada. Mais, au risque de me répéter, l'économie sociale et solidaire se distingue par son mode de gouvernance. Il faut bien comprendre que c'est un des visages de l'économie qui se distingue par son mode de gouvernance. Certes, on dit « social et solidaire », mais vous savez que cette économie s'applique à tous les secteurs. Ce sont des coopératives, des fondations, des syndicats professionnels, des associations, des mutuelles qui sont des acteurs de notre économie au quotidien.

J'invite mes collègues d'ailleurs à imaginer juste une journée sans l'ESS. Levez-vous le matin et posez-vous la question de savoir comment serait une journée sans l'ESS, particulièrement dans notre département où cela représente 20 % de l'emploi privé contre 10 % au niveau national.

Vous le savez, c'est un sujet qui me tient à cœur. Au début de notre nouveau mandat, ce mandat que nous effectuons en ce moment, je vous avais sollicité pour la création d'une délégation à l'ESS qui n'existait pas. Je vous remercie de l'avoir acceptée et de me l'avoir confiée jusqu'à ce qu'au mois de juillet, suite aux élections législatives, à regret, j'ai dû vous demander de me dessaisir de cette délégation et de bien vouloir la confier à un autre élu du groupe *Propositions pour les Hautes-Alpes*. C'était ma demande, Monsieur le Président. Je viens d'apprendre, neuf mois après, que cette délégation vient d'être confiée à notre collègue Evelyne COLONNA, une élue de votre majorité. Si je voyais le verre à moitié vide, je dirais « dommage ! », mais je vois le verre à moitié plein et j'y vois là un signe de votre volonté de renforcer notre politique, et votre politique, en la matière, de donner davantage de visibilité à l'économie sociale et solidaire ; ce qui a déjà été fait dans la newsletter de l'Agence de Développement Économique, récemment, puisqu'il y a eu un chapitre consacré à ce sujet, et que j'espère que, prochainement, notre magazine départemental lui consacra les lettres de noblesse qu'il mérite.

J'avais demandé, depuis longtemps, à ce qu'il y ait un article et quelques pages consacrées à ce secteur, que le Département s'en empare réellement. Je reformule le souhait. Pour ma part, c'est un sujet que j'ai repris avec force et vigueur, au niveau national, et je me tiens à votre disposition et à celle de notre collègue Evelyne COLONNA, dont je connais la ténacité et les compétences, pour travailler avec elle et ensemble sur ce dossier.

Et enfin, puisque j'ai encore la parole un petit moment, je voulais vous dire que je vous quitterai vers 11 h - je laisserai mon pouvoir à mon collègue Joël BONNAFFOUX - parce que j'ai un train à prendre, ce fameux train dont nous parlons, et j'espère qu'il sera à l'heure parce que, ce soir, je dois être à l'Assemblée Nationale. Il est rare que je prenne ma

casquette d'élue nationale, vous le savez, j'aime bien aussi rester dans mon rôle d'élue départementale qui me tient beaucoup à cœur, mais je dois prendre le train pour arriver, ce soir, à temps pour voter des amendements sur le projet de loi sur la simplification de la vie économique, dont tout le monde entend parler. Je souhaite être présente, ce soir et à l'heure, pour défendre, avec les députés de mon groupe, les amendements de réhabilitation de divers organismes qui ont été supprimés, que d'aucuns se sont ligüés pour supprimer. Sous couvert de simplification, ces décisions fragilisent notre démocratie au niveau national comme au niveau des territoires. Je cite le Conseil National de la Montagne, le CESER, le Haut-Conseil pour l'avenir de l'Assurance Maladie, le Conseil de la Famille. Il y a une liste d'une trentaine de structures qui ont été supprimées et que, pour certaines, nous souhaitons vraiment réhabiliter. Je pense que c'est un danger. Alors même que nous avons besoin d'espaces de dialogue et de travail, ce moment-là n'aura jamais été aussi fort pour relever tous les défis économiques, sociaux et écologiques actuels auxquels nous sommes confrontés.

Je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Valérie. Je vais passer la parole à Françoise PINET.

**Madame PINET**.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, chers collègues,

Président, je vous remercie de me donner la parole aujourd'hui pour évoquer les actualités dans le sud - j'y tiens aussi, comme mes collègues du Buëch – et surtout un rapport, qui sera voté en Commission Permanente, portant sur la validation de la convention d'occupation d'un terrain situé sur l'aérodrome d'Aspres-sur-Buëch, au profit de la société

Aérotechnics. Cette société est implantée actuellement sur l'aérodrome du Versoud, en Isère. Elle a décidé d'ouvrir une antenne sur l'aérodrome du Chevalet. Elle s'apprête à construire un hangar de 1 500 m<sup>2</sup> pour développer son activité de maintenance, de restauration, peinture et fabrication de planeurs.

Le coût de l'investissement est évalué à 1,3 M€. Les travaux devraient être terminés en octobre 2025.

A l'ouverture des hangars, 7 salariés travailleront sur le site, avec une possibilité d'extension à 50 employés. C'est donc une très grande opportunité pour dynamiser l'économie locale du Buëch, une très grande satisfaction pour l'aérodrome du Chevalet. C'est une preuve de son attractivité que l'on doit à sa dimension, son aérologie et aussi sa proximité avec la RD 1075, axe routier dénommé par la société Aérotechnics « l'autoroute du planeur ».

C'est enfin la démonstration que la politique volontariste du Département pour la filière Air porte ses fruits, et je vous en remercie, Président, et vous aussi, chers collègues.

En conclusion, je vous invite à voter favorablement en faveur de la validation de cette convention. Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Voilà une preuve du dynamisme du sud du département.

Monsieur ROUX, vous voulez prendre la parole ?

**Monsieur ROUX.**- Merci, Monsieur le Président. Une question, qui demeure essentielle, à mon avis, au vu de ce que j'entends, est : où commencent le sud et le nord du département ? C'est un sujet que l'on n'a pas encore tranché. Cela peut peut-être faire l'objet d'une motion.

Monsieur le Président, vous avez témoigné un enthousiasme pour le sport et les Jeux Olympiques, dernièrement ; ce qui est tout à fait louable. Il faut des ambitions élevées dans la vie, mais elles ne doivent pas pour autant faire oublier les missions principales du Département et les projets d'avenir de nos territoires.

Vous avez déclaré dans la presse que le Département avait doublé son budget pour le sport, dans la perspective des JO 2030. Cette annonce me semble, pour le moins, surprenante, en tout cas en ce qui concerne l'échelle de grandeur, étant donné que nos services ont déjà du mal à assurer leurs missions principales. Je pense notamment aux missions de solidarité.

De plus, la contribution du Département au redressement des comptes publics restreint nos marges de manœuvre, vous l'avez dit, sur les droits de mutation. Il ne faut pas céder forcément à la facilité d'augmenter ces droits de mutation. D'autant plus que les besoins de nos territoires sont croissants – Gérard NICOLAS l'a rappelé – avec notamment le vieillissement de la population sur le département. Et Dieu sait que les projets existent sur le territoire pour répondre à cet enjeu. J'en veux pour preuve notamment le projet de la Communauté de Communes du Pays des Écrins dans la construction d'un habitat inclusif pour personnes âgées, à L'Argentière, en coopération avec l'association *Vivre sa vie chez soi*. Association qui œuvre sur tout le nord du département pour les personnes âgées.

Ce projet d'habitat partagé pour séniors est une solution médiane entre l'EHPAD et la vie à domicile. Ce projet correspond pleinement aux objectifs de la politique du Conseil Départemental en matière de solidarité. Le Département a effectivement inscrit, dans son Schéma Départemental Unique des Solidarités, son intention de lutter

contre l'isolement des personnes âgées, notamment en soutenant les projets de logements adaptés.

Ce projet reçoit un avis très favorable de la Préfecture. La CNSA s'est déjà engagée financièrement sur ce projet. La réponse du Département et de la Région est en attente pour finaliser et mener à bien ce projet. Mais, je n'ai aucune inquiétude sur l'issue du Département sur ce projet.

Les ambitions de nos territoires sont louables et ce quels que soient les cantons de notre beau département où elles émergent. De même que le soutien aux projets locaux de nos collectivités et nos associations doivent rester notre priorité. Évidemment, je parlerai encore une fois de ce que je connais, mon territoire : la commune de Saint-Martin-de-Queyrières travaille, depuis plus de 10 ans, sur un projet de renouvellement de son réseau d'eau auquel elle souhaite ajouter un projet de turbinage de l'eau transportée.

Ce projet novateur permet à la fois de garantir la distribution de l'eau potable de la commune, de produire de l'électricité et également de garantir des revenus, du fait de la vente de cette énergie.

Le Maire de Saint-Martin-de-Queyrières vous a sollicité pour vous parler de ce projet qui a le mérite d'être novateur, mais il a besoin d'un réel soutien financier sur le volet « Adduction d'eau ». J'en profite pour relancer sa demande de vous rencontrer, afin d'évoquer ce sujet avec vous.

Le Département a un intérêt à soutenir ce projet car il permettrait de dessiner un nouveau modèle de production d'énergie renouvelable et de nouvelles ressources financières pour les communes, en cohérence avec l'enjeu de la transition énergétique.

Dans une tendance jacobine et verticale du pouvoir français, ce sont aujourd'hui les collectivités, les associations et les entreprises du

territoire qui innove et sont à la pointe des initiatives locales. Le Département – et c'est important – doit se concentrer sur le soutien de ces projets décentralisés.

Pour revenir à mes propos du début, c'est pourquoi la participation de notre Collectivité pour accompagner ces Jeux Olympiques, qui sont tout à fait louables pour les bienfaits que cela peut avoir au niveau notamment des mobilités, il me semble difficile de parler des Jeux Olympiques lorsque les demandes légitimes de nos administrés sont toujours en attente et pas toujours satisfaites. Notamment sur le bon fonctionnement des services de base minimum. Pour ne citer que quelques exemples : la Maison des Solidarités de l'Argentière nécessite de trouver un nouvel emplacement - vous le savez, l'endroit est très peu accessible – décent pour les agents et pour les usagers ; le collège Les Giraudes n'a plus de foyer des jeunes, depuis 4 ans, alors que la loi oblige chaque établissement à en avoir un.

Bref ! Quel message le Département envoie-t-il à ses administrés, à ses usagers et à ses agents, dans cette situation ?

Dans l'Argentiérois, comme ailleurs, nos concitoyens demandent que le Département se préoccupe de ses missions premières. Voici, pour ne citer que quelques exemples, mais au fond, ce qui se passe sur le canton de l'Argentière est la même chose pour d'autres territoires des Hautes-Alpes. Je sais que ces enjeux sont les mêmes sur tout notre département. Certes, nous avons rappelé, au sein de cette assemblée, l'opportunité que représentait l'enthousiasme olympique, notamment sur les questions de mobilité. A condition que celles-ci profitent aux citoyens et qu'elles ne perturbent pas le fonctionnement des services essentiels du Département. Ce n'est ni une position de gauche ni une position de droite, me semble-t-il. Il me semble que c'est juste du bon sens.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Monsieur MURGIA ?

**Monsieur MURGIA**.- Un dernier mot assez court et synthétique pour rebondir sur le sujet olympique. Rémi ROUX a raison en cela que les routes, de toute façon, tournent dans les deux sens et que ce sujet de la mobilité doit globalement nous rassembler. Je voudrais rappeler quelque chose d'assez simple : on parle beaucoup, ces derniers temps, des Jeux Olympiques de 1992, et la réalité est que je ne crois pas que le ressenti des gens, des élus, de la population soit de dire qu'il y a eu un merveilleux héritage pour Albertville. Au contraire, c'est : il y a eu un merveilleux héritage pour la Savoie et pour les Savoyards, et je crois que cela doit être notre seul objectif. Si nous réussissons dans le Pôle Olympique du Grand Briançonnais à faire de ces Jeux Olympiques une réussite, durant toute la période des épreuves, il va de soi que si les spectateurs qui viendront, comme les populations locales, n'arrivent pas à se rendre dans le Briançonnais, globalement ce sera un échec. C'est pour cela que la grande victoire que l'on vient d'avoir sur le train de nuit, je crois que l'on peut vraiment l'apprécier. Je rappelle que cela fait 10 ou 20 ans que, globalement, tout le monde se plaint du train de nuit, que l'on organise des manifestations devant le train de nuit. Et on sait tous, dans cet hémicycle, qu'au moins 50 % des problèmes sont liés à la vétusté des locomotives. Il y en a encore une, il y a un mois, qui est tombée en panne à Embrun. Il faut aller chercher un nouveau véhicule à Briançon. Avant, il n'y en avait pas, c'est déjà un effort de la SNCF. Il faut le redescendre, changer de chauffeur. Bref ! Le train de nuit est arrivé à 13 h 30.

Le fait de pouvoir dire aujourd'hui, début 2025, qu'en 2030, on aura des locomotives et des wagons totalement neufs, alors qu'il y a encore 5 ou 6 ans - je siégeais déjà, lors de mon premier mandat, dans cet hémicycle -, on en était à savoir si la ligne, qui était la dernière, n'allait

pas être supprimée, je crois que l'on peut vraiment s'en féliciter parce que le train de nuit, je rappelle qu'avant d'arriver à Briançon, il traverse toutes les Hautes-Alpes.

Il y a un vrai sujet sur le Marseille-Briançon, et je crois que l'on est en bonne voie, grâce aussi, bien entendu, à l'action du Président de la Région, Renaud MUSELIER, d'avoir de très bonnes nouvelles. Et là aussi, disons les choses de manière factuelle : on a beaucoup parlé d'accélération du TER Marseille-Briançon ; en réalité, on va essayer de le ramener à la vitesse à laquelle il roulait avant puisqu'il n'y a tellement pas eu de travaux de la part de la SNCF, de l'État, depuis des dizaines d'années, que là où il doit rouler à 80 km/h, il roule à 40.

Aujourd'hui, en réalité, notre département était en situation de sous-investissement de la part de beaucoup d'acteurs, à commencer par l'État, et on a la capacité à rattraper cela. En faisant cela d'ailleurs, on rattrape aussi un principe assez simple consistant à dire que l'on ne fait pas les Jeux de 1992, on fait les Jeux de 2030 et que la priorité est le ferroviaire parce que je pense que tout le monde y est attaché, avec maintenant le TGV qui refonctionne, pour le nord du département, côté italien et la perspective du nouveau tunnel Lyon-Turin.

Sur les routes, il y a un enjeu qui est départemental, et d'ailleurs nous avons, à l'ordre du jour, une délibération que présentera notre collègue Marcel CANNAT, tout à l'heure. Je crois qu'elle dit beaucoup de ce que nous pouvons faire puisque la SOLIDEO, qui est la société créée par l'État et par la loi pour opérer la livraison des équipements olympiques, va finalement avoir la maîtrise d'ouvrage sur le Pôle Briançonnais. Quelque part, c'est très bien parce que cela signifie que le Conseil Départemental aura la maîtrise d'ouvrage sur tout le reste. Je crois que cela dit aussi à l'Assemblée Plénière que s'il y a bien entendu un effort tout particulier de l'État, avec les deux Régions derrière,

sur le Pôle Olympique parce que, par la force des choses, il faut bien livrer les équipements sportifs et les équipements liés aux Jeux Olympiques, il y a le Conseil Départemental qui va rester mobilisé pour tout le département. On se plaint assez des problématiques d'embouteillages, on cite souvent Tallard, mais on pourrait citer d'autres exemples pour arrêter de stigmatiser ce seul point-là car l'on sait que des problèmes, malheureusement, il n'y en a pas qu'un seul dans le département. Mais, si on n'arrive pas à traiter et à avoir de la fluidification sur l'ensemble de ces axes qui, en réalité, irrigueront la totalité du département, je crois que l'on n'aura pas fait de tout cela une réussite.

Nous avons maintenant un peu moins de 5 ans devant nous, et je crois qu'il faut que l'on soit extrêmement unis et groupés parce qu'il va falloir aller chercher des financements innovants car il ne faut pas non plus expliquer que tout doit reposer sur le seul dos du contribuable. Nous sommes tous des élus responsables, on connaît la situation des finances publiques. En tout cas, on se bat toutes et tous, et je crois que l'on aura besoin de la participation des uns et des autres pour faire en sorte que cette situation s'améliore très largement et qu'elle participe à faire un grand rattrapage qui est bien nécessaire pour notre département, tout en restant dans l'exigence de sobriété, de respect de l'environnement qui anime le principe fondateur de cette candidature, consistant à dire que l'on est en 2030, et dans la lignée de Paris 2024 qui a tout de même été l'Olympiade qui a divisé par deux le bilan carbone des Jeux Olympiques, les plus exemplaires de l'histoire. Je crois qu'avec une exigence supplémentaire dans des territoires de montagne, on doit être au rendez-vous et concilier tout cela. Je crois que c'est un enjeu qui peut tous nous réunir.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Arnaud. Je vais passer la parole à Marine.

**Madame MICHEL**.- Merci, Président. Bonjour à toutes et à tous. Un petit droit de réponse à notre collègue Rémi ROUX. Mon cher Rémi, je te remercie pour ton soutien pour la politique sportive, et je pense que les électeurs sur ton canton seront ravis de l'apprendre, mais effectivement, le Président a annoncé l'augmentation du budget sport.

Je vous rappelle que le budget sportif des Hautes-Alpes est un petit budget. Je pense que vous pouvez regarder les budgets de nos collègues, notamment nos collègues savoyards et haut-savoyards qui ont un budget qui est conséquent. Effectivement, le fait de doubler le budget est très bien, mais quand on voit le budget des voisins, on se dit que l'on a encore un peu de retard par rapport à cela.

Je tenais aussi à rassurer tous les collègues : ce budget départemental, qui est doublé, sera pour travailler sur un véritable projet sportif à destination de tous les Haut-Alpins. Alors, oui, encore une fois, les JO 2030 ont permis cela ; je pense que c'est une très bonne chose et on peut s'en satisfaire. Mais, on va travailler tous ensemble sur un véritable projet sportif à destination de tous les Haut-Alpins. Je pense que c'est important que l'on ne se divise pas, que l'on ne divise pas le sud et le nord, cher Gérard, et je pense que tu peux me faire confiance. On a eu rendez-vous, il n'y a pas longtemps, justement sur le développement sportif dans le sud du département. Je pense que vous êtes, comme disait Marcel CANNAT au niveau des routes, aussi très bien traités sur cet aspect-là, et on continuera parce que, finalement, le sud est aussi un territoire sportif très intéressant à développer.

Je voulais vraiment faire ma « publicité » sur le développement sportif qui est intéressant pour tous les Haut-Alpins et qui va l'être dans

les années futures. On avait un programme qui était très intéressant, Paris 2024, avec Terre de jeux. J'ose espérer que ce programme continuera car il a bien marché : il a été pris en compte par tous les Haut-Alpins et il a permis, à tout le monde, de pouvoir s'approprier ces Jeux Olympiques. Je pense que ce sera le cas aussi pour 2030. Rassurez-vous : on fera un beau projet sportif et on travaillera tous ensemble à ce sujet.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Marine. La parole est à Bernadette SAUDEMONT.

**Madame SAUDEMONT**.- Merci, Président, et chers collègues, bonjour à tous. J'aimerais simplement, en tant que représentante du Département au Comité de Desserte Ferroviaire de la Région Sud, ajouter quelques mots aux propos introductifs du Président à la desserte ferroviaire et aux commentaires que vient de faire Arnaud.

J'insiste, comme beaucoup, en premier lieu, sur le caractère structurant de la ligne Paris-Briançon et de son intérêt pour le territoire. Certes, c'est la Veynoise, attachée à l'Etoile Ferroviaire de Veynes qui parle aussi, mais qui que nous soyons dans ce département, nous avons tous à l'esprit l'importance du Paris-Briançon. Celui-ci dessert de nombreuses gares haut-alpines. Il offre ainsi des possibilités de déplacement pour l'ensemble des Haut-Alpins et de desserte de nos vallées pour nos socioprofessionnels.

Je tenais à prendre la parole pour souligner que nous commençons à être entendus. Je travaille, depuis que cette mission m'a été confiée, avec les représentants de la Région, des usagers du rail, avec le Collectif de l'Etoile de Veynes, avec tous ceux qui agissent pour que notre réseau ferroviaire soit à la hauteur des initiatives

complémentaires que nous prenons sur les routes et sur les voies alternatives. D'ailleurs, mes deux voisins d'hémicycle le savent bien.

Tout d'abord, j'ai le souvenir de cette question, à la fois problématique et absurde, de l'accès au train de nuit Paris-Briançon, que l'on appelle le rapide, qui passe par Veynes tôt le matin et qui n'était pas accessible aux voyageurs voulant monter de Veynes pour aller travailler à Gap, par exemple, ou enseigner à Embrun, et qui, de ce fait, devait attendre le premier train accessible qui quitte Veynes à 10 h 40. Cette question a été réglée entre les deux autorités de gestion, que sont la Région et la SNCF, pour l'intercités de nuit, et ce train peut être désormais emprunté, comme n'importe quel TER, pour un trajet du quotidien.

Nous avons également été entendus sur la navette routière régulière entre la gare de Briançon et Oulx, abandonnée il y a quelques années et remise en service début de semaine dernière. Ce qui permet de repositionner la ville de Briançon à une distance plus que raisonnable d'une gare à grande vitesse puisque moins d'une heure. J'avais évoqué cette navette, à Nice, en présence notamment des Ministres des Affaires étrangères français et italiens, du Ministre français des Transports, en présence de Jean-Pierre SERRUS, Vice-président de la Région Sud, lors de la dernière réunion, début février, du Comité de coopération transfrontalière chargé du suivi du Traité du Quirinal. Résultat : on peut remercier la Région Sud, son Président, Renaud MUSELIER, et le Vice-président chargé des Transports SERRUS, pour cette remise en service de la ligne Zou n° 76.

Le renouvellement du matériel roulant du train de nuit Paris-Briançon est donc – je suis entièrement d'accord avec vous, Président, il faut le souligner - un excellent signal pour la desserte de notre territoire et la pérennisation de nos lignes, d'autant que les autorités

de gestion annoncent des montants d'investissement extrêmement importants pour les années à venir ; cela a été dit auparavant. Il me semble donc que le calendrier est le bon et que nous sommes sur la bonne voie, même si une vigilance continue est de mise.

Président, Marcel, Arnaud, vous étiez chez le Ministre des Transports très récemment pour à la fois recueillir ces bonnes nouvelles et défendre nos dossiers à venir, et je vous en remercie pour tous les Haut-Alpins.

En matière de rail, c'est une très belle manière de faire honneur au train dans les Hautes-Alpes et de marquer l'anniversaire de son premier passage dans une gare haut-alpine. C'était le 1<sup>er</sup> février 1875, à Veynes. L'inauguration de cette année anniversaire des 150 ans a eu lieu début février, en gare de Veynes, en présence du Préfet et de vous, Président. Un rendez-vous plus emblématique est annoncé du 24 au 28 avril prochain : un voyage Veynes-Briançon ou Veynes-Manosque, dans un train historique tracté par une locomotive à vapeur datant de 1916, sera au rendez-vous. Vous êtes les bienvenus. Je ne pense pas qu'il fera un record de vitesse, mais il s'arrêtera dans quelques grandes gares du département.

Je voudrais rajouter aussi que l'héritage des Jeux Olympiques se doit d'être culturel. C'est notre identité haut-alpine qui est en jeu. Je sais que c'est désormais soutenu, par la plupart d'entre vous, qui s'en font les ambassadeurs – merci, Marine-, mais il s'agit de le marteler à chaque seconde.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Très bien ! Et bientôt, la gare de Veynes-Dévoluy va retrouver toute sa notoriété.

La parole est à Marc VIOSSAT.

**Monsieur VIOSSAT**.- Merci, Président. Je voudrais répondre très rapidement à Rémi ROUX par rapport au projet de Saint-Martin-de-Queyrières, qui est le projet de turbiner l'eau potable. C'est vrai que c'est un sujet qui est intéressant et sur lequel les Assises de l'Eau avaient travaillé, en son temps. La semaine dernière, une réunion technique a été organisée, à laquelle participait le Département. On est en pleine instruction de ce dossier et il est vrai que les tenants et aboutissants, notamment financiers et techniques, seront abordés par le Département pour voir de quelle manière il peut apporter son aide.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci. Monsieur PEYTHIEU ?

**Monsieur PEYTHIEU**.- Je voulais aborder le même sujet et revenir sur tes propos, Marc. Effectivement, le projet de Saint-Martin-de-Queyrières est en tout point, pour des communes de cette strate, un projet exemplaire dont pourraient s'inspirer de nombreuses communes. Je souhaite que le Département des Hautes-Alpes regarde d'un peu plus près ce sujet et que l'on soit en capacité de soutenir ce projet. Permettre à ce type de communes d'avoir des revenus complémentaires, subsidiaires, je pense que cela fait partie de nos attributions. J'espère que l'on va regarder de plus près ce dossier-là et qu'on l'appuiera.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Et EDSB (Energie Développement Service Briançonnais) va regarder cela de près aussi ?

**Monsieur PEYTHIEU**.- EDSB est indirectement partenaire dans le turbinage, à travers sa filiale. Mais, aujourd'hui, l'appui que demande la commune de Saint-Martin-de-Queyrières, que ce soit

l'Agence de l'Eau ou le Département des Hautes-Alpes, porte sur le remplacement de sa conduite, simplement. Le turbinage et les travaux qui sont liés à la production d'électricité s'autofinancent. Aujourd'hui, on est sur le remplacement simplement de la conduite qui sera, bien sûr, axe moteur auprès du futur turbinage.

En deuxième sujet, pour un petit peu conforter les propos d'Arnaud MURGIA ou revenir sur ce que vient de dire Bernadette, les gros axes de réflexion, aujourd'hui, pour acheminer les voyageurs et les potentiels athlètes et spectateurs des futurs Jeux Olympiques de 2030, c'est la proximité des aéroports de Turin et de Milan et aussi de la gare TGV d'Oulx, sans oublier que, dans nos grands axes de réflexion, il y a une ligne directrice en direction des Jeux Olympiques de 2030, mais en 2036, il y aura certainement la mise en service du tunnel entre Saint-Jean-de-Maurienne et la périphérie de Turin, 66 kilomètres, avec des enjeux majeurs pour notre département.

Ces axes de réflexion doivent être aussi pris en compte par nos services, même si on est là sur un axe de nationales et aussi des axes routiers qui sont à la charge de la Région Piémont.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Eric. La parole est à Monsieur HUBAUD.

**Monsieur HUBAUD**.- Merci, Président. Je suis un élu de terrain, voire tout terrain, seul le travail pour mes concitoyens me préoccupe, et je m'y tiens. Le sujet devait être abordé ce matin par quelques collègues, mais je vais le préciser parce que je n'aurai pas l'occasion de le faire plus tard : c'est le problème du frelon asiatique.

J'ai reçu les apiculteurs, l'autre jour, avec le GDS (Groupement de Défense Sanitaire) , pour parler d'un problème qui nous préoccupe,

depuis quelques années. J'en appelle à tout un chacun à la surveillance autour de chez lui, autour des villages, autour des parcs parce que c'est là que le frelon fait son nid. Le nid est fait à de telles hauteurs que l'on est obligé d'utiliser parfois les services du SDIS – cher Président CANNAT - qui le fait bien volontiers.

Il faut savoir que ce frelon asiatique fait des dégâts considérables dans nos ruchers. Les apiculteurs y sont très sensibles. On va y répondre de manière financière puisque l'on va les accompagner. J'en ai évoqué le problème avec le Président, qui me l'a confirmé : on va accompagner nos collègues dans un rapport qu'ils vont présenter pour juin, de manière financière à hauteur d'environ 10 000 €. On est en train de le caler avec eux. On prend bien en compte cette problématique, mais il faut que tout un chacun soit bien vigilant autour de chez lui, de nos villages et de nos villes.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci. La parole est à Joël BONNAFFOUX.

**Monsieur BONNAFFOUX**.- Monsieur le Président, je reprends un peu le document que vous avez fait : « Premier partenaire des collectivités : le Département ». En effet, on peut le constater sur toute la ligne et, surtout nous, sur le secteur de l'Avance, avec un projet que l'on a sur une Maison de pays, je dirais plutôt une Maison des producteurs, qui va se faire sur Montgardin, au niveau du carrefour. C'est un projet porté par la Communauté, à la demande des jeunes agriculteurs.

Sur notre secteur, nous avons une équipe de jeunes agriculteurs. Ils sont une douzaine qui portent ce projet. Ils sont venus nous trouver en disant : on souhaiterait faire cette maison, est-ce que vous êtes prêts à nous accompagner ? C'est ce que l'on a fait. Et je suis

heureux que le Département, aujourd'hui, entre aussi dans le financement pour cette Maison des producteurs qui a un coût élevé puisque l'on est à peu près à 2,5 M€ entre l'achat et la construction. En plus, c'est un lieu emblématique au carrefour. C'est sur le canton de Chorges, c'est sur Montgardin, c'est sur ma communauté. C'est un peu compliqué, je n'entrerai pas dans le détail au niveau des découpages, mais sachez que c'est très prometteur aussi sur ce secteur-là. Merci au Département pour l'engagement qui est pris. L'Etat et la Région suivent aussi.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Belle initiative des jeunes agriculteurs, surtout. La parole est à Cathy ASSO.

**Madame ASSO**.- Merci, Président. Je voudrais revenir sur les JO 2030 qui est un grand vecteur et une potentialité de développement énorme pour notre département. Pour nous, c'est fédérateur, on sait le potentiel que vont générer les Jeux Olympiques. Tu en as parlé, Marine. Vous en avez parlé au niveau de la mobilité, au niveau des routes. Il y a un sujet que j'avais déjà abordé, avec Patrick RICOU, au niveau de Hautes-Alpes Développement : le magnifique potentiel en termes de métier et de formation vis-à-vis de nos jeunes que cela pourrait générer. Effectivement, il y a les sportifs, mais il y aura tout l'accueil, la logistique, les langues, l'architecture, divers sujets sur lesquels nos jeunes pourront se former d'ici là.

Je ne pense pas à nous, en fait. Nous, nous sommes là, on va voter, on a notre mandat, mais on va penser surtout à ceux qui ont, en ce moment, entre 15 et 16 ans, qui doivent penser à leur formation. Ce serait peut-être l'opportunité, avec Hautes-Alpes Développement, de vendre les métiers qui vont être nécessaires à nos Jeux Olympiques

2030. C'était une idée que je voulais souligner et pour laquelle j'apporterai aussi tout mon soutien. Je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Dans le domaine de tout ce qui est nécessaire pour l'organisation d'une telle manifestation, il y a déjà des initiatives qui sont prises par la Chambre de Commerce, l'Agence de Développement, sur des formations très spécifiques liées à ce genre d'évènements. On commence à travailler également là-dessus.

Bernadette, tu voulais reprendre la parole ?

**Madame SAUDEMONT**.- Je voulais réagir à ce que disait Eric quand il parlait de la nécessité de faciliter l'accès des visiteurs aux Jeux Olympiques parce que j'ai oublié de dire que, quand j'étais à Nice, j'avais demandé à ce que l'on conserve la ligne historique Bardonecchia-Modane qui permet d'avoir l'accès aux gares TGV par Oulx parce que la liaison Lyon-Turin prévoit la gare TGV à Suze. Ce qui nous obligerait, si la ligne historique n'était pas conservée, à aller chercher le TGV à Suze. Pour les Briançonnais, c'est quand même beaucoup plus loin.

A Nice en tout cas, on m'a garanti que le groupe de travail Lyon-Turin préserverait cette ligne historique et que l'on aurait toujours l'accès à Oulx pour après rejoindre Suze pour prendre le TGV.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Très bien. Monsieur PEYTHIEU ?

**Monsieur PEYTHIEU**.- Pour compléter, effectivement ce que dit Bernadette est tout à fait judicieux. La ligne historique a une place prédominante dans la stratégie de communication du futur autour du train.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Après ce tour d'horizon très exhaustif, je vous propose de passer à notre ordre du jour, et je vous propose d'adopter notre procès-verbal de la séance du 18 février.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je passe la parole à Madame MOSTACHI.

## ◆ COHESION SOCIALE

### CD-25-04-3456 SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP) - CONVENTIONS 2025-2031 DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS - AVR. 2025

**Madame MOSTACHI**.- Merci, Président. Ce schéma a été voté en Assemblée Départementale, le 17 décembre 2024. Il a notamment pour objet d'assurer à tous les Haut-Alpins l'accès aux services publics et aux démarches administratives sur l'ensemble du territoire. Construit en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux institutionnels et associatifs, le plan d'actions élaboré pour la mise en œuvre du Schéma s'articule autour des thématiques « accès aux services publics et inclusion numérique », selon cinq axes :

- 1<sup>er</sup> axe : le maillage et interconnaissance, avec quatre actions ;
- 2<sup>ème</sup> axe : renforcer la qualité du service rendu, avec six actions ;
- 3<sup>ème</sup> axe : former et accompagner les professionnels, avec quatre actions ;
- 4<sup>ème</sup> axe : communiquer et informer le public, avec quatre actions ;
- 5<sup>ème</sup> axe : assurer l'accès numérique pour tous, avec quatre actions.

Pour ce nouveau Schéma Départemental, le Département a choisi, avec les services de l'État, d'être au plus proche des

préoccupations et des attentes de chacune des intercommunalités. Ainsi, le plan d'actions, qui est proposé pour les six prochaines années, est adapté à chaque territoire, afin d'être ensemble le plus opérationnel possible et apporter de véritables solutions pour améliorer l'accès aux services publics pour tous les Haut-Alpins.

C'est pourquoi, si une trame commune a été proposée pour la convention de mise en œuvre du plan d'actions, chaque intercommunalité a sa propre convention, afin de prendre en compte les attentes, les orientations politiques, les ressources et les contraintes de chaque territoire.

Il est donc proposé d'approuver la signature des conventions de mise en œuvre du plan d'actions du SDAAPS avec chacune des communautés de communes départementales.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Merci. Y a-t-il des observations ?  
S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-25-04-3508 STRATEGIE PAUVRETE - CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024-2027 - PLATEFORME LOGISTIQUE DE DISTRIBUTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE - AVR. 2025**

**Madame MOSTACHI**. - Il s'agit d'une plateforme logistique de distribution de l'aide alimentaire. Le Pacte Local des Solidarités marque l'engagement de l'État, aux côtés du Département des Hautes-Alpes, dans la lutte contre la pauvreté, au travers notamment du Contrat Local des Solidarités.

Dans le cadre de la construction d'une transition écologique solidaire, une action est ciblée autour de la coordination alimentaire et solidaire.

Le Département, de par ses compétences médicosociales, accompagne les publics les plus fragiles, dans tous les aspects et à tous les moments de la vie.

Parmi les difficultés repérées auprès de ces publics, la précarité alimentaire est un sujet majeur et ne cesse d'augmenter.

L'absence d'une antenne de la Banque Alimentaire sur les Hautes-Alpes complexifie l'acheminement logistique et l'approvisionnement en denrées alimentaires des associations présentes sur notre territoire rural et de montagne.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention, dans le cadre du projet porté par la structure Échanges Paysans 04-05 concernant une étude de besoins et le lancement d'une expérimentation pour faciliter l'accès logistique d'une aide alimentaire dans les Hautes-Alpes.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Madame MOSTACHI. Y a-t-il des commentaires sur ce rapport ? Madame ROSSI ?

**Madame ROSSI**.- Pas de commentaire. Je voudrais saluer aussi l'action de l'UDESS 05 en matière de solidarité alimentaire puisqu'ils ont recruté quelqu'un récemment pour prendre en charge le suivi d'une expérimentation sur une sécurité sociale de l'alimentation, en partenariat avec d'autres structures qui, sur l'ensemble du département, font également cela. Je voulais juste rajouter cela et féliciter notre collègue et l'action que nous menons à ce sujet ; c'est très important.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci de votre intervention. Je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-25-04-3563 SDUS - CONVENTION D'OBJECTIFS PARTAGES EN FAVEUR DES METIERS DU SOIN, DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE LA PETITE ENFANCE 2023-2026 ELARGIE A D'AUTRES PARTENAIRES - AVR. 2025**

**Madame MOSTACHI**.- Cette convention avait été signée avec l'État, l'Agence Régionale de la Santé, ainsi que les principaux acteurs de l'emploi et de la formation, qui se sont fédérés autour d'un plan d'actions global pour promouvoir, soutenir et accompagner le recrutement et la fidélisation des professionnels des secteurs du médicosocial, du social et du sanitaire et, depuis 2025, la petite enfance.

Ce plan est rattaché au Schéma Départemental Unique des Solidarités et porté par la Commission d'Aide au Recrutement et à la Fidélisation des Professionnels (CARFP), définit les priorités et les objectifs opérationnels par des réponses concertées aux problématiques citées et de contribuer à l'amélioration du parcours de vie des Haut-Alpins.

Afin de formaliser ce partenariat et l'engagement de tous les acteurs dans cette démarche, il est proposé d'ouvrir et d'élargir la signature de la convention d'objectifs partagés en faveur de ces métiers, en place depuis 2023, à dix nouveaux acteurs, dont la Caisse Commune de Sécurité Sociale, l'Éducation Nationale, la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy, les organismes de formation et les fédérations et structures employeurs pour poursuivre la démarche engagée et collaborative, amorcée depuis 2023.

Je vous indique que, la semaine du 31 mars au 4 avril, a eu lieu cette semaine des métiers du soin, de l'accompagnement et de la petite enfance. Une grande soirée institutionnelle s'est déroulée dans les locaux du Département, au cours de laquelle plusieurs trophées ont été remis,

en reconnaissance des actions faites pour valoriser ces métiers du soin et de l'accompagnement, les métiers au service de l'humain.

Je remercie très sincèrement les partenaires et tous les services du Département, l'Etat et l'ARS qui se sont investis pour que cette semaine soit une semaine très réussie.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Ginette. S'il n'y a pas de commentaire, je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Madame MOSTACHI, parlez-nous un peu de la Fondation Edith Seltzer.

### **AUTONOMIE**

**CD-25-04-3499 SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - ACTIONS DE SOUTIEN AUX AIDANTS - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA FONDATION EDITH SELTZER - AVR. 2025**

**Madame MOSTACHI**.- Il s'agit de reconduire cette convention avec la Fondation Edith Seltzer, que nous avons depuis 2012, qui permet la mise en place d'actions individuelles et collectives en faveur des aidants. Elles tendent au déploiement d'une véritable culture de l'aidant destinée à faciliter le repérage, l'orientation, l'accompagnement des proches aidants et de prévenir ainsi le risque d'épuisement et de comportement inadapté, autour de deux actions majeures : le repérage des aidants, leur participation à des réunions d'information et la formation des professionnels du domicile, la mise en place de groupes de parole sur le département.

Ce partenariat doit se poursuivre en 2025. Pour l'axe principal, le Département va soutenir la plateforme à hauteur de 44 000 € sur la

plateforme d'accompagnement et de répit des aidants. Sur le deuxième axe, un soutien financier à hauteur de 6 000 € pour la poursuite du groupe de paroles initié en 2024 sur le secteur d'Embrun et la création d'un nouveau groupe de parole sur un autre secteur.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

*Valérie ROSSI (quitte l'hémicycle à 10 h 58 et donne pouvoir à Monsieur BONNAFFOUX)*

**CD-25-04-3518    SUBVENTIONS    ET    ACTIONS    COLLECTIVES  
AUTONOMIE    -    CONTRAT    PLURIANNUEL  
D'ORIENTATION ET DE FINANCEMENT - REPONSE  
DEPARTEMENTALE POUR LE SPORT INCLUSIF 05  
2024-2026 - AVR. 2025**

**Madame MOSTACHI.**- Nous revenons sur le sport pour les personnes en situation de handicap. L'accès aux pratiques sportives et aux activités physiques de leur choix pour les personnes handicapées est une priorité, en vertu de l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Afin d'améliorer l'accès et la pratique sportive, la Maison Départementale des Personnes Handicapées et le Département ont souhaité s'inscrire dans un appel à projets : la réponse départementale pour le sport inclusif.

Les acteurs institutionnels et le mouvement sportif ont à cœur, toutes ces années, de développer la pratique du sport en club pour les personnes en situation de handicap.

Grâce aux actions conduites, la demande de pratique du sport handicap augmente dans les Hautes-Alpes. Les comités départementaux du sport adapté et Handisport constituent actuellement les portes

d'entrée de la demande des usagers. Toutefois, depuis 2024, ces derniers ne sont plus en capacité de répondre aux sollicitations des usagers, en raison d'un manque de moyens et de personnels.

La gouvernance de ce nouveau dispositif repose sur un comité de pilotage composé de l'État, du Département, du GIP MDPH, de l'Éducation Nationale, de l'Agence Régionale de Santé, de la Caisse Commune de Sécurité Sociale, des fédérations du sport adapté et de le Handisport, du Comité Départemental Olympique et Sportif et de l'association DALIR qui met en œuvre la réponse départementale pour le sport inclusif.

Le projet de réponse départementale pour le sport inclusif propose une stratégie départementale d'accompagnement des personnes en situation de handicap vers une pratique physique et sportive, en inclusion ou en pratique dédiée correspondant aux motivations du pratiquant.

Le contrat pluriannuel d'orientation et de financement a pour objet de matérialiser l'engagement financier des différentes parties pour la mise en place de ce projet.

Le Département intervient à hauteur de 10 000 € : sur la partie « enveloppe sociale », 5 000 €, ainsi que sur l'enveloppe sportive – merci, Marine, de nous avoir épaulé. 10 000 € seront engagés, cette année, pour cette réponse autour du handicap et du sport.

**Madame MICHEL**.- Je tenais à rappeler que, dans le cadre de Terre de jeux Paris 2024, le Département a cofinancé le CDSA et le CDH pour former des bénévoles dans les clubs sportifs – ils étaient au nombre de 12 - pour favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans ces clubs. C'est quelque chose qui a été fait pour Terre de

Jeux Paris 2024, qui a très bien fonctionné, et c'est quelque chose qu'il faudra que l'on refasse notamment pour les prochains Jeux, en 2030.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'autres observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-25-04-3567    AUTONOMIE DES PERSONNES - CONVENTION AVEC  
LA FEPEM POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES  
PARTICULIERS EMPLOYEURS EN SITUATION DE  
PERTE D'AUTONOMIE ET DE HANDICAP SUR LE  
TERRITOIRE - AVR. 2025**

**Madame MOSTACHI**.- Il s'agit de la convention avec la FEPEM, la Fédération des Particuliers Employeurs de France, et la Caisse Nationale de Solidarités pour l'Autonomie (CNSA), qui se sont engagés, en 2018, pour le déploiement d'un programme d'actions visant à informer et accompagner les personnes âgées de 60 ans et plus, dont les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation de Handicap (PCH) qui on recourt à un emploi de salariés à domicile.

Le 3 janvier 2022, le Département des Hautes-Alpes a signé une convention avec la FEPEM pour déployer une série d'actions en faveur des particuliers employeurs et les professionnels du département, pour une durée de deux ans.

Cette présente convention a pour objet de définir une nouvelle période de réalisation des actions, pour 2024 jusqu'en 2026. Cette convention est renouvelée pour la période 2024-2026 afin de soutenir et renforcer les actions à destination des particuliers employeurs fragiles et des différentes parties prenantes, dont les Conseils Départementaux, chefs de file de l'action sociale, en France.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Ginette. S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-25-04-3568    HEBERGEMENT - TARIFS DIFFERENCIÉS POUR LES EHPAD HABILITÉS A L'AIDE SOCIALE DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES : FIXATION TAUX D'ECART MAXIMUM - AVR. 2025**

**Madame MOSTACHI**.- Les EHPAD du département, hors privés lucratifs, sont habilités à l'aide sociale pour la totalité des places autorisées. Ces EHPAD sont tarifés par le Département et le tarif s'applique à l'ensemble des résidents, qu'ils soient ou non bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement.

Depuis 2005, les EHPAD habilités à l'aide sociale peuvent, sous certaines conditions, solliciter l'application d'un tarif d'hébergement différent pour les résidents non-bénéficiaires de l'aide sociale. La mise en œuvre du tarif différencié passant par la signature d'une convention d'aide sociale avec le Département.

Aucun EHPAD du département n'a eu recours à ces tarifs différenciés, même si des intentions ont été communiquées, ces dernières années.

Avec la publication du décret du 31 décembre 2024, fixant les modalités de mise en œuvre des tarifs différenciés dans les EHPAD majoritairement habilités à l'aide sociale, hors EHPAD privés et à but lucratif, les EHPAD peuvent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, opter pour un tarif d'hébergement libre pour les non-bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement. Ce décret fixe à 35 % l'écart maximal entre le tarif différencié et le tarif de l'aide sociale, le Département ayant la possibilité de fixer un écart moindre dans son règlement départemental de l'aide sociale.

Afin de contenir l'évolution des tarifs applicables aux personnes non-bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement, le Département souhaite encadrer ce taux à 10 %, pour éviter de trop grandes différences entre les établissements et pouvoir toujours garder cette solution d'entrer en EHPAD pour nos Haut-Alpins.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Tout le monde a compris que, dans ce décret, les gestionnaires d'EHPAD ont la possibilité d'augmenter les tarifs qui sont contrôlés par nos soins jusqu'à 35 %, compte tenu des difficultés de fonctionnement de ces établissements. C'est un décret, donc on ne peut pas s'y opposer. Simplement, il permet aux collectivités départementales de limiter la possibilité d'augmentation de ces tarifs. Le premier pas sur lequel on peut se positionner, ce sont ces 10 %. Soit-on ne fait rien et les EHPAD ont la possibilité d'augmenter jusqu'à 35 %. Soit on dit que la barrière sera à 10 %. C'est ce qui vous est présenté aujourd'hui.

**Madame MOSTACHI**.- Je pense que les établissements sont conscients que cette augmentation de 35 % n'est pas possible par rapport aux finances de nos concitoyens. Qu'ils augmentent leurs tarifs pour essayer d'équilibrer leur budget, c'est un fait, mais il ne faut quand même pas rentrer dans des coûts extraordinaires où les Haut-Alpins ne pourraient plus aller en établissement.

**Madame PINET**.- Je profite de cette délibération, à laquelle je suis très favorable, pour vous parler de la situation des EHPAD, qui est problématique.

Je commencerai par la mise en œuvre de cette tarification différenciée imposée par la loi, dite Loi Bien Vieillir. Elle vise, en premier,

à faire face aux difficultés budgétaires des EHPAD. Je crains toutefois que son impact ne soit pas suffisant pour pallier les difficultés financières auxquelles est confronté l'ensemble des EHPAD.

Un rapport d'information du Sénat, en date de septembre 2024, dresse un rapport alarmant sur la situation actuelle des établissements. 66 % des EHPAD sont déficitaires en 2023 contre 27 en 2020. 84,4 % des établissements relevant de la fonction publique hospitalière présentent un résultat déficitaire. Pour ceux de mes collègues qui siègent au Conseil de surveillance des EHPAD, vous constatez effectivement que ces déficits sont de plus en plus importants et aggravent fortement les difficultés des trésoreries. Et ce bien que les dotations d'urgence aient été allouées pour certains d'entre eux, cette année.

Ces éléments montrent l'urgence de repenser notre modèle de tarification et de financement des EHPAD pour garantir une prise en charge de qualité pour nos aînés. Je regrette que notre députée soit partie parce que je souhaitais attirer son attention sur ce point. J'invite le Gouvernement, les parlementaires et toutes les forces compétentes à accélérer la réflexion sur une réforme profonde. Nous devons envisager des solutions innovantes et durables pour répondre aux défis économiques, humains auxquels nous sommes confrontés. Nous pouvons œuvrer pour un avenir meilleur et plus équitable pour nos aînés. C'est ce que je souhaite, et vous aussi, certainement.

Je vous remercie. C'était une parenthèse, mais je me devais de le dire.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Françoise. S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je passe la parole à Carole CHAUVET.

## INSERTION

### **CD-25-04-3582 PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION - FINANCEMENT DE L'OFFRE D'INSERTION 2025 - AVR. 2025**

**Madame CHAUVET**.- Merci, Président. L'offre d'insertion du Programme Départemental d'Insertion (PDI) prévoit le financement d'actions d'insertion sociale et socioprofessionnelle afin de soutenir les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans leur parcours d'insertion.

Cette offre d'insertion se décline sous différentes formes. Tout d'abord, les subventions d'actions d'insertion et de fonctionnement, en particulier l'accompagnement vers l'emploi des travailleurs handicapés, des exploitants agricoles, des créateurs d'entreprise et des personnes en difficultés sociales.

Ensuite, le renouvellement des marchés publics relatifs à des prestations d'accompagnement individualisé, qui concerne la mobilisation active aux projets d'insertion, d'accompagnement à la création d'entreprise aussi, et le parcours Mobilité avec un coaching pour l'obtention du permis de conduire.

Puis, les aides financières soumises à conditions et critères d'attribution. Par exemple : la formation, les frais de déplacement, les périodes d'immersion dans le milieu du travail – en 2024, ce sont 342 aides qui ont permis de mieux accompagner -, ainsi qu'une meilleure insertion dans le milieu du travail.

Enfin, la poursuite de la mise en œuvre du Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) de 8 heures : une action volontariste du Département pour permettre une première expérience de reprise du

travail qui emmène généralement à un CDDI de 26 heures, plus classique, puis possiblement vers un contrat de travail plus classique aussi. Il y a eu, en 2024, 26 contrats CDDI de 8 heures.

La programmation PDI 2025 permettra de répondre aux besoins des bénéficiaires du RSA grâce à une offre diversifiée, enrichie par les Marchés A Procédure Adaptée (MAPA), pour un montant global pour toutes ces actions de 711 349 €.

Nous poursuivons donc, Président, notre politique d'insertion existante.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci de ces précisions, Carole. S'il n'y a pas d'observation, je mets le rapport aux voix.  
*(Adopté à l'unanimité)*

## ◆ PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

Je vais passer la parole à Monsieur CANNAT, pour nous parler de la forêt de Beynaves.

### **FONCIER ET IMMOBILIER**

**CD-25-04-3535 FONCIER ET IMMOBILIER - ACQUISITION DE PARCELLES FORET DE BEYNAVES - COMMUNE D'ORPIERRE - RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE - AVR. 2025**

**Monsieur CANNAT**.- Il s'agit simplement d'un oubli, Monsieur le Président.

Le Département des Hautes-Alpes a délibéré le 18 février 2025, en vue d'acquérir une propriété d'environ 79 ha, contiguë à la forêt de

Beynaves, sur la Commune d'Orpierre. Ladite délibération précisait qu'un tableau récapitulatif des parcelles à acquérir était joint. Or cette délibération a fait l'objet d'une erreur matérielle, du fait de l'absence dudit tableau dans ses annexes. Il convient de réparer cette erreur matérielle en annexant le tableau. C'est purement administratif, Monsieur le Président.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Il faudra essayer d'éviter la prolifération du loup dans ce secteur, Monsieur CANNAT.

S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

### **INFRASTRUCTURES ROUTIERES**

**CD-25-04-3574 AMENAGEMENTS RD 1091 - JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2030 - AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES SUR LE TERRITOIRE DES HAUTES-ALPES - AVR. 2025**

**Monsieur CANNAT**.- Le Département des Hautes-Alpes a décidé, lors de sa délibération du 25 juin 2024, d'améliorer les infrastructures routières pour assurer des liaisons fiables vers les sites olympiques. Les routes concernées sont : la RD 942 Vallée de l'Avance, la RD 1075, dans le sud du département et, dans le nord, la 1091. Le projet spécifique de voies réservées aux transports en commun entre Briançon et le Monétier-les-Bains sur la RD 1091 doit optimiser la desserte de la Vallée de Serre-Chevalier, pendant les Jeux, et réduire la congestion après l'évènement.

Ce projet est intégré au cahier des charges des Jeux Olympiques 2030, et il est nécessaire, pour le bon déroulement des Jeux.

Il est proposé d'engager le principe de transfert de la maîtrise d'ouvrage, des études et procédures de cette voie réservée à la société, en sachant que c'est nous qui l'avons actuellement, qui faisons le travail pour la partie maîtrise d'œuvre, et de la transférer à la SOLIDEO Alpes 2030. Ce transfert inclut les études de conception, les procédures environnementales, la procédure de DUP et les procédures foncières. Le projet de convention ne concerne que les études et procédures, tandis que la réalisation des travaux sera abordée dans une convention ultérieure.

Un comité de suivi garantira l'implication du Département dans la conception et la prise en compte des contraintes départementales.

Ce projet de convention sera finalisé au mois de juin, avec la mise en place effective de l'organisation opérationnelle de la SOLIDEO Alpes 2030.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Très bien. Y a-t-il des commentaires ou des demandes d'explication ? Monsieur MURGIA.

**Monsieur MURGIA**.- Tout simplement pour remercier Marcel CANNAT et nos collègues de cette délibération. Il va de soi que nous y sommes extrêmement favorables, tout simplement parce que nous avons fait la promotion de ce projet pour essayer de résoudre un problème qui est probablement l'un des plus importants à Serre-Chevalier. Il va de soi que Serre-Chevalier est assez unique en son genre sur au moins un point : il y a plusieurs fronts de neige, plus de 20 km de long, et que les problèmes de circulation sont vraiment extrêmement complexes, à la fois pour des raisons de mobilité et environnementales. On s'est toujours dit que l'idée d'avoir une voie réservée aux transports en commun était la bonne solution.

Le Département est maître d'ouvrage et propriétaire de l'infrastructure routière. La Communauté de Communes travaille sur l'exploitation que cette ligne pourrait avoir puisque l'on a des endroits où il est facile d'élargir la route sur des délaissés routiers ; d'autres endroits où il y a des traversées de villages. Il faudra travailler intelligemment sur l'insertion des transports en commun. L'idée est vraiment d'avoir un service exemplaire environnementalement parlant et, accessoirement, en termes de rapidité, d'efficacité, pour permettre une bonne desserte du territoire. Ce peut être un des plus beaux héritages des Jeux. Vraiment merci à la Collectivité et aux collègues de leur soutien.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Les travaux de réflexion et d'études qui sont en cours, sous la maîtrise d'ouvrage du Département, nous les continuons jusqu'au moment où la SOLIDEO va prendre la main, dans quelques semaines.

**Madame ASSO**.- Cette délibération démontre bien que nous sommes engagés comme un seul homme (et comme une seule femme car, maintenant, il ne faut pas nous oublier) sur les Jeux Olympiques 2030. Mais, j'ai lu, la semaine dernière, dans le compte rendu que la Région AURA avait ajourné une délibération qui concernait une subvention de 500 000 € au fonctionnement du COJO. Comme vous êtes au cœur du dispositif, bien que nous soyons interdépendants de la Région Sud et de la Région AURA, je voulais savoir si vous aviez d'autres éléments que ceux que l'on a pu observer dans la presse.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je ne suis pas au cœur du dispositif, mais je pense que c'est un épiphénomène.

**Monsieur MURGIA**.- Je confirme cet épiphénomène qui, probablement, a une explication politique que seuls les Rhône-Alpins peuvent comprendre, comme parfois nous-mêmes, entre Haut-Alpins, sommes capables d'avoir des explications. Je crois savoir que la carte des sites entre toutes les stations qui sont plus belles et plus glorieuses les unes que les autres, en Savoie et en Haute-Savoie, pose parfois quelques problématiques qui ont pu expliquer cela. Je crois savoir surtout que le Directeur Général du COJO sera nommé demain, lors du bureau exécutif, et annoncé à la presse, à Marseille, la semaine prochaine, lors du premier Conseil d'Administration de SOLIDEO, au cours duquel sera officialisée la création de la SOLIDEO, lancé le règlement de consultation et donc l'appel à manifestation d'intérêt pour l'aménagement du village olympique de Briançon et de Nice et auquel le Président du Département et moi-même participerons. Même si ce genre de grande aventure, qui réunit quatre départements et de nombreux acteurs, ne peut pas se faire parfois sans quelques soubresauts. Après des mois d'instabilité liée à l'absence de Gouvernement dans notre pays, enfin les choses avancent et on peut s'en féliciter.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais passer la parole à Monsieur MURGIA pour nous parler du Col du Galibier.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CD-25-04-3248 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - OPERATION GRANDS COLS - COL DU GALIBIER - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ET CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT - AVR. 2025

Monsieur MURGIA.- Merci, Monsieur le Président. Une délibération pour parler d'un endroit parmi les plus beaux de notre département et au moins aussi beau que tous les endroits du sud. Il faut être magnanime, les Hautes-Alpes ne s'aiment que totalement. Cela dit, en plus, je dis cela, mais je le suis le premier à passer mes week-ends à grimper à Céüse, alors franchement, je suis mal placé pour parler.

Plus sérieusement, il s'agit de la convention qui va nous lier à la fois au Département de la Savoie et à la Communauté de Communes Maurienne-Galibier pour aménager le projet Grands Cols au Col du Galibier.

Vous savez que le Col d'Izoard est terminé. Le Col du Noyer aussi. Le Col Agnel est en cours. Le Col du Lautaret, c'est la dernière partie des travaux, et ce sera une très belle réalisation. Le Galibier est l'avant-dernier sur la liste. C'est un sujet qui n'est pas simple parce que le col est très haut, parce que la partie sommitale est en plus assez courte, donc on va essayer de trouver le meilleur des aménagements. Je pense que tout le monde connaît ces grands cols.

Vous savez qu'il y a un bel enjeu pour nous parce que la saison, dans tous nos territoires, démarre quand les cols ouvrent, notamment avec l'arrivée de tous les cyclistes. Nous avons un enjeu de gestion des flux : c'est extrêmement difficile entre cyclistes, voitures, le stationnement qui est très erratique. Tout cela, ce n'est pas bien

environnementalement et accessoirement pour l'expérience que se font celles et ceux qui arrivent de loin. Nous sommes un peu habitués, on trouve cela très beau, mais alors imaginez quand, justement, vous êtes sortis du train de nuit et que vous arrivez, quelques heures plus tard, au col du Galibier, vous vous dites : je suis bien arrivé dans le plus bel endroit du monde. Cela vaut pour les sites du sud du département. Et naturellement, on a donc un bel enjeu là-dessus.

Nous allons investir 1,2 M€. On travaille en bonne intelligence avec le Président du Département de la Savoie, notre collègue Hervé GAYMARD. Je suis très heureux parce que, je le redis à chaque fois, c'est l'une des premières fois que le Conseil Départemental intervient territorialement sur des opérations, avec l'accord des communes. Je crois que c'est une bonne chose sur des sites qui vraiment le méritent. Je sais que l'on a des débats sur « après Grands Cols, est-ce que Grands sites ? ». On a des grands sites extraordinaires. Je vous propose que l'on se laisse encore une bonne année de travail pour terminer tout cela et faire en sorte que l'on ait exécuté toutes ces opérations. J'en remercie les services et les équipes sur ces projets où il y a, chaque fois, des études environnementales, souvent des études archéologiques, et à peu près tout le panel que ce que les normes françaises peuvent inventer. Quand on est dans des sites comme ceux-ci, généralement, malheureusement, on a droit à tout. On a réussi à avancer très vite et, en la bagatelle de seulement quelques années, tout avance bien, et on a hâte de vous retrouver là-haut, à pied, à vélo ou en transport en commun. On se donne rendez-vous à vélo, en espérant le Tour de France bientôt, Président.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas de questionnement sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais passer la parole à Marc VIOSSAT.

**CD-25-04-3498 MOBILITES ALTERNATIVES - APPROBATION DES  
CONTRATS OPERATIONNELS DE MOBILITE DES  
BASSINS DE MOBILITE A, B ET C DU TERRITOIRE DES  
HAUTES-ALPES - AVR. 2025**

**Monsieur VIOSSAT**.- Je voulais évoquer les contrats opérationnels de mobilité des bassins, en sachant que, par rapport à la mobilité alternative notamment, c'est la Région qui est chef de file de tout ce qui est mobilité. Elle a créé un certain nombre de bassins sur notre Région, à hauteur de douze bassins. Nous sommes concernés directement par trois bassins. Le premier est le bassin A « Briançonnais Pays des Écrins Guillestrois-Queyras ». Le deuxième, le plus important en taille, est « Serre-Ponçon Champsaur-Valgaudemar », etc., qui prend même l'Ubaye à sa charge également. Et le dernier est « Sisteron-Buëch Jabron, Lure, Vançon-Durance ».

L'objectif est de faire en sorte que l'on s'entende un peu sur une coordination de moyens et autour de la table, réellement, même si c'est la Région qui est chef de file, et on a un certain nombre de réunions avec Jean-Pierre SERRUS sur ce sujet. Les EPCI sont présents autour de la table, ainsi que le Département. On travaille également avec la SNCF pour qu'il y ait une coordination des actions des uns et des autres.

**Monsieur HUBAUD**.- Pour corroborer ce que dit Marc, cela se passe très bien sur cette mobilité puisque c'est ma délégation à la Communauté d'Agglomération, et je pense que l'on va arriver à sortir quelque chose d'assez cohérent et correct sur l'ensemble de nos territoires, comme l'a évoqué Marc.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-25-04-3570    ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - CREATION D'UNE  
SOCIETE FILIALE DE LA SEMILOM - AVR. 2025**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- La vie se poursuit avec une grande dynamique à Orcières-Merlette.

Je vous rappelle que le Département est actionnaire au capital de la SEMILOM, la SEM qui gère Orcières, depuis très longtemps. La présente délibération concerne la création d'une filiale type SAS dont l'objet porte sur :

- la création, l'exploitation, la valorisation par mise en gérance de tous biens et fonds de commerce (restauration traditionnelle, restauration rapide, débit de boissons, hôtellerie, hébergement, espace récréatif) ;
- l'animation, le développement, l'organisation de tout évènement sportif, culturel ou festif, concourant au développement et à l'attractivité du territoire et de bien des activités à caractère touristique sur la commune d'Orcières.

Comme nous sommes actionnaires de la SEMILOM, nous devons donner notre autorisation pour qu'ils puissent créer cette société filiale.

Monsieur RICOU ne participe pas à la discussion ni au vote.

S'il n'y a pas d'observation, je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité – Monsieur RICOU ne prend pas part au vote)*

**CD-25-04-3589    ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - CREATION D'UNE SOCIETE FILIALE DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE "HAUTES-ALPES ENERGIES" - AVR. 2025**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je vous rappelle que le Département est actionnaire au capital de la SEM Hautes-Alpes Énergies. La présente délibération concerne la création d'une structure filiale, de type société d'économie mixte, dont l'objet porte sur l'étude, le développement, la conception, la réalisation, l'exploitation, la maintenance sur la production d'énergies renouvelables sur la microcentrale, projet porté par la commune de Ceillac.

L'objet de cette SEM concerne l'acquisition ou la prise de participation de toute société intervenant dans le cadre de l'objet ainsi défini, à tout partenariat et conventionnement de quelque nature que ce soit intervenant dans le cadre de l'objet défini, susceptible de concourir à la réalisation de l'objet en question. Et plus généralement, toutes opérations techniques industrielles pour mener à bien le projet d'investissement sur la commune de Ceillac.

S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais passer la parole à Madame GRENIER.

**◆ VIE LOCALE ET PROXIMITE**

**EDUCATION**

**CD-25-04-3550    COLLEGES - RESTRUCTURATION DU COLLEGE CENTRE A GAP - TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AU DEPARTEMENT - ERRATUM - AVR. 2025**

**Madame GRENIER.**- Il s'agit d'une erreur matérielle qui nécessite la modification de l'avenant n° 4 à la convention relative au cofinancement des travaux de restructuration du collège Centre de la Cité mixte Dominique Villars, à Gap, qui a été approuvée par le Conseil Départemental, le 18 février dernier.

En effet, dans le cadre des modalités de paiement et la création d'un compte de tiers, il convient de préciser que ce compte de tiers est établi en toutes taxes comprises au lieu de hors taxes. Le reste de l'avenant reste inchangé et permet d'actualiser les différentes informations portées dans le document et relatives à l'avancée de l'opération.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Cela ne mérite aucun commentaire. Donc je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## **JEUNESSE**

### **CD-25-04-3514 JEUNESSE - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LES CENTRES SOCIAUX DES HAUTES-ALPES - AVR. 2025**

**Madame GRENIER.**- Le Département, au travers du vote de son nouveau Plan d'actions Jeunesse, en décembre 2022, a identifié, dans la fiche action n° 4, le besoin de renouveler ses partenariats avec l'Union des Centres Sociaux des Hautes-Alpes.

En 2024, le Département, l'Union des Centres Sociaux et la Caisse Commune de Sécurité Sociale ont ainsi actualisé et signé une nouvelle convention de partenariat, en précisant les objectifs en cohérence avec les politiques départementales.

Pour clarifier les financements départementaux en faveur de chaque centre social, il a également été décidé de distinguer la relation avec l'Union départementale des centres sociaux des Hautes-Alpes, d'une part, et son action en direction de l'ensemble des centres sociaux du département et la relation spécifique à chaque centre social.

Pour ce faire, le Département des Hautes-Alpes souhaite conventionner avec chaque centre social pour définir les engagements réciproques des parties, pour la détermination d'objectifs partagés de développement social au service des populations et des territoires, et ainsi amplifier et conforter les politiques départementales mises en œuvre.

Cet engagement se traduit également par l'attribution d'une subvention à chaque centre social.

Il apparaît indispensable au Département de soutenir ce type de structures, au vu de leurs missions remplies au service des Haut-Alpins, qu'il s'agisse du développement de l'animation sociale de proximité ou de l'implication des habitants dans leur cadre de vie. Ces structures s'inscrivent dans le prolongement de l'action du Département en faveur de la jeunesse, des solidarités, du sport, de la culture ou de l'éducation.

Ce conventionnement, d'une durée de 3 ans, concerne les neuf centres sociaux agréés du Département.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais passer la parole à Monsieur VIOSSAT pour nous parler du Service Public de Rénovation de l'Habitat.

## LOGEMENT

CD-25-04-3571 LOGEMENT ET HABITAT - CONVENTION DE PACTE TERRITORIAL MODIFIEE RELATIVE AU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT DES HAUTES-ALPES (SPRH) - AVR.2025

**Monsieur VIOSSAT**.- Il y a déjà eu un rapport, le 18 février 2025, sur le SPRH. Nous l'avons présenté à la fois à la DREAL PACA et à la délégation de l'ANAH des Hautes-Alpes, qui ont examiné notre projet et surtout la maquette financière. Il se trouve qu'il y a besoin de signer cette convention avant le 15 juin 2025, et pour ce faire, la DREAL PACA nous demande également de simplifier le type de signatures que l'on pourrait avoir. C'est pour cela qu'il est prévu d'être un peu plus simple.

C'est ainsi qu'il était prévu initialement de mettre la Région dans l'histoire, mais comme elle ne veut pas financer, on enlève la Région. Et pour ce qui concerne les EPCI, l'objectif est de faire signer, dans un premier temps, sans les EPCI pour être plus rapide et plus efficace, pour ensuite les raccrocher chaque fois qu'ils auront la volonté d'intervenir au niveau du Service Public de Rénovation de l'Habitat.

Malgré la signature, qui aura lieu fin juin 2025, il y aura le principe de rétroactivité des aides qui vont être attaquées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Je vous rappelle quand même que le SPRH prend la place du SARE (Service d'Accompagnement de la Rénovation Énergétique).

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci pour ces précisions.

S'il n'y a pas d'observation, je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Avant de passer la parole à Patrick RICOU, je vais demander, compte tenu de la présence de l'OPH dans cette délibération, à Madame BARNEOUD, Madame CHAUVET, Madame MOSTACHI, Monsieur PEYTHIEU, et Monsieur ROUX de quitter l'hémicycle, pendant quelques minutes.

*(Sortie des Conseillers Départementaux cités ci-dessus, en raison de leur rôle d'administrateur de l'OPH)*

Monsieur RICOU, vous avez la parole.

**CD-25-04-3545 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 - "LE FOREST D'ENTRAIS II" A GAP – AVR. 2025**

**Monsieur RICOU**.- Il s'agit d'une délibération assez classique de garantie d'emprunt, qui concerne une opération qui se situe au Forest d'Entrais, sur la Commune de Gap. L'objet est d'apporter notre garantie à hauteur de 50 %, pour un emprunt de 588 200 € à contracter au sein de la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes, destiné au financement de l'opération de démolition « Le Forest d'Entrais ».

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes : un emprunt à 3,68 %, sur 15 ans, et le montant de notre garantie représente 294 100 €.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des votants – Madame BARNEOUD, Madame CHAUVET, Madame MOSTACHI, Monsieur PEYTHIEU, Monsieur ROUX ne prennent pas part au vote – Le vote de Monsieur PARA, absent, n'est pas exprimé)*

**CD-25-04-3546 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH05 - "LES PEUPLIERS BAT A ET B" A GAP - AVR. 2025**

**Monsieur RICOU**.- Cette délibération concerne, cette fois, l'opération « Les Peupliers », toujours sur la commune de Gap. Elle porte sur un montant de garantie de 50 % d'un emprunt de 330 000 €, soit 165 000 €, au taux de 3,64 %, sur 15 ans. L'organisme prêteur est le Crédit Agricole. Toujours au bénéfice de l'OPH 05.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des votants – Madame BARNEOUD, Madame CHAUVET, Madame MOSTACHI, Monsieur PEYTHIEU, Monsieur ROUX ne prennent pas part au vote – Le vote de Monsieur PARA, absent, n'est pas exprimé)*

*(Retour des Conseillers Départementaux sortis lors de l'examen de ces deux délibérations)*

Je vais passer la parole à Valérie GARCIN-EMEYOUN.

**◆ FONCTIONNEMENT**

**RESSOURCES HUMAINES**

**CD-25-04-3532 RESSOURCES HUMAINES - TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - AVR. 2025**

**Madame GARCIN-EYMEYOUN**.- Une délibération qui n'est autre que le reflet de la vie de la Collectivité. Il s'agit de transformations et de reconductions de postes. Bien évidemment, cela a été validé en CST.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets ce rapport aux voix.

**DIVERS**

**CD-25-04-3530    AFFAIRES    JURIDIQUES    -    COMPTE    RENDU  
D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - AVR. 2025**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Cela concerne la délégation que vous m'avez donnée pour ester en justice, pendant la durée de mon mandat.

Je dois vous rendre compte de l'exercice de cette délégation à la première réunion de notre Assemblée, et je vous fais part des actions qui ont été engagées devant les juridictions compétentes.

Au Tribunal administratif : 6 requêtes en annulation, une requête indemnitaire.

Au Tribunal des enfants : 4 requêtes en assistance éducative.

A la Cour d'appel : une requête en assistance éducative, sans objet. Cela concerne un mineur non accompagné.

*(L'Assemblée prend acte)*

Je vous remercie. Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Avez-vous des questions particulières à évoquer ? S'il n'y en a pas, je vous remercie de votre participation active, les uns et les autres, ce matin. On fait une pause de 10 minutes et nous nous retrouvons pour la Commission Permanente qui suivra.

*(La séance est levée à 11 h 37)*

Le Président du  
Département des Hautes-Alpes

Jean-Marie BERNARD

La Secrétaire de séance

Valérie GARCIN-EYMEOUD

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-25-04-3569 RESSOURCES HUMAINES - ENGAGEMENT DE PARTICIPATION DU DEPARTEMENT A LA CONSULTATION ORGANISEE PAR LE CDG 05 - CONTRAT D'ASSURANCE PERSONNEL STATUTAIRE - AVR. 2025**

**Madame GARCIN-EYMEOUD**.- Vous savez que le Département a des obligations que nous menons depuis 1984, à l'égard de notre personnel, notamment en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, d'accident ou de maladie. Parallèlement à cela, le Centre De Gestion a décidé de relancer une consultation pour la passation d'un contrat d'assurance couvrant ces risques financiers.

Le Département souhaite participer cet appel d'offres. C'est l'objet de cette délibération. Je rappelle toutefois que cette participation à l'appel d'offres ne nous engage pas quant à l'adhésion au contrat final qui reste facultative et conditionnée aux clauses obtenues lors de la procédure.

**Monsieur CANNAT**.- Je ne prends pas part au vote.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des votants – Monsieur CANNAT ne prend pas part au vote)*



